

# UDES



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

## UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

*Personne-ressource :*

Madame Wendy Therrien  
Directrice de cabinet et vice-rectrice adjointe  
Cabinet du recteur

Téléphone : 819-821-8280

Courriel : [wendy.therrien@USherbrooke.ca](mailto:wendy.therrien@USherbrooke.ca)

# UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**ANNÉE FINANCIÈRE 2022-2023**

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la  
*Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Rectorat

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Le 23 octobre 2023

Madame Paméla Garcia Cournoyer  
Directrice des politiques, de la planification et de la veille  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Rapports concernant l'année financière 2022-2023**

Madame la directrice,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, je vous transmets les rapports 2022-2023 suivants :

- les états financiers;
- l'état du traitement des membres du personnel de direction;
- le rapport sur la performance comportant notamment :
  - le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire;
  - la durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire;
  - les mesures prises pour l'encadrement des étudiants;
  - les programmes d'activités de recherche.
- le rapport sur les perspectives de développement.

Suivant les directives reçues, 4 exemplaires papier des documents mentionnés ci-dessus et de leurs annexes sont joints à la présente, de même qu'une copie en format PDF sur clé USB. Une seconde clé USB comprenant les fichiers Excel de l'annexe 3 et de l'annexe 4 est également jointe.

Confiant que les renseignements fournis dans ces différents rapports répondent aux exigences de la Loi, je vous prie de recevoir, Madame la directrice, mes salutations distinguées.

Le recteur,



Professeur Pierre Cossette, M.D., M.Sc., FRCPC

Documents joints

## TABLE DES MATIÈRES

États financiers 2022-2023.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2
Système d'information financière universitaire (SIFU).....	10
États du traitement 2022-2023 .....	47
Rapport de l'auditeur indépendant.....	48
Formulaire de déclaration .....	51
Rapport sur la performance 2022-2023.....	70
Grille des indicateurs .....	71
Mesures prises pour l'encadrement des étudiants.....	88
Mesures phares d'encadrement des étudiants.....	88
Autres mesures d'encadrement des étudiants .....	91
Programme d'activités de recherche .....	93
Principales orientations de recherche .....	93
Réalizations marquantes sur le plan de la recherche.....	96
Rapport sur les perspectives de développement.....	100
Priorités de développement .....	101
Orientations en lien avec la politique de financement du MES .....	105
Plan stratégique <i>Oser l'expérience – 2022-2025</i> .....	108

## **États financier 2022-2023**

## **États financiers 2022-2023**

**Rapport de l'auditeur indépendant (p. 2)**

**Systeme d'information financière universitaire (SIFU) (p. 10)**



## Rapport de mission de procédures convenues à l'égard de l'information financière

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.  
Bureau 350  
2207, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec)  
J1J 2G2

T 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958

Au ministère de l'Enseignement supérieur

### Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Enseignement supérieur à déterminer si l'information financière présentée aux pages 1 à 4, aux annexes 12 et 12A et aux comptes 402, 403, 404 et 406 du Système d'information financière des universités 2022-2023 (SIFU) de l'Université de Sherbrooke (ci-après l'« université ») est conforme aux états financiers audités de l'université. Il est possible que ce rapport ne puisse se prêter à un usage autre.

### Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

L'université a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

L'université est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

### Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400, *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec l'université ainsi que la communication des constatations dans un rapport, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

**Éthique professionnelle**

Nous nous sommes conformés aux règles de déontologie des comptables professionnels agréés et à la Règle d'indépendance 204 du Code de déontologie des CPA du Canada applicables aux missions de certification.

**Procédures et constatations**

Nous avons mis en œuvre les procédures décrites en annexe, qui ont été convenues avec l'université à l'égard du SIFU. Les constatations résultant de la mise en œuvre des procédures convenues figurent également en annexe du présent rapport.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.<sup>1</sup>*

Sherbrooke  
Le 18 septembre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122686

## ANNEXE – PROCÉDURES CONVENUES ET CONSTATATIONS PORTANT SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

No	Postes	Procédures	Constatations
1	Concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités (sous-section 4.1 du mandat)	Obtenir le plus récent SIFU de l'université.	
		Remplir l'outil interactif « Formulaire_Explication des écarts » (format Excel).	
		À partir de l'état de la situation financière du SIFU (page 1) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des actifs à court terme, des actifs à long terme, des passifs à court terme, des passifs à long terme et du total des soldes de fonds, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	Aucun écart matériel non expliqué
À partir des produits et charges du SIFU (pages 2 et 3) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des produits (sans distinction des « autres produits » que l'on retrouve dans certains états financiers audités), des charges et de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra	Aucun écart matériel non expliqué		


No	Postes	Procédures	Constatations
		comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	
		À partir de l'évolution des soldes de fonds du SIFU (page 4) et des états financiers audités, comparer les totaux respectifs des soldes de fonds à la fin de l'exercice, et ce, par fonds ainsi que pour la colonne « total des fonds ». Advenant le cas où une université ne présente pas dans ses états financiers audités l'information financière par fonds, le professionnel en exercice devra comparer ces totaux, pour chacun des fonds, avec la balance de vérification de l'université et comparer la colonne « total des fonds » aux états financiers audités.	Aucun écart matériel non expliqué
		Une capture d'écran des deux tableaux de l'onglet « Tableaux de concordance SIFU – EF » doit être jointe au présent document.	Voir tableaux de concordance joints
2	Concordance entre les annexes 12 et 12A du SIFU (sous-section 4.2 du mandat)	<p data-bbox="800 922 884 946">Volet 1</p> <p data-bbox="800 992 1297 1076">Retracer chacun des montants inscrits à l'annexe 12A aux résolutions qui auront été fournies au préalable par l'université.</p> <p data-bbox="800 1092 1297 1385">Dans le cas où des montants ne sont corroborés par aucune résolution, demander, pour chacun de ces montants, une confirmation signée du responsable des ressources financières quant à la nature et à l'utilisation des sommes. Inscrire aux constatations sur les procédures convenues le nombre de confirmations signées obtenues de l'université et les annexer au rapport.</p>	<p data-bbox="1318 922 1535 946">Aucun écart relevé</p> <p data-bbox="1318 1092 1780 1149">N/A les montants ont été corroborés par résolution</p>

No	Postes	Procédures	Constatations
		Volet 2  Comparer le total à la ligne 17 de la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 7 de la colonne 6 de l'annexe 12.	Aucun écart relevé
		Comparer le total à la ligne 23 de la colonne 6 de l'annexe 12A avec le total à la ligne 12 de la colonne 1 de l'annexe 12.	Aucun écart relevé
		Advenant un écart entre les annexes 12 et 12A, et que l'écart n'est pas dû au fait que l'annexe 12A indique seulement les virements interfonds de plus de 100 000 \$, faire corriger ces annexes par l'université. Consigner aux constatations sur les procédures convenues les corrections effectuées ou les écarts relevés.	Aucun écart relevé
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants internationaux (sous-section 4.3.1 du mandat)	Obtenir de l'université les listes des montants par étudiant présentés aux comptes numéros 402 et 404.	
		Recalculer le total des listes et comparer ces totaux avec les montants aux comptes numéros 402 et 404 respectivement. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé
		À partir de ces listes, sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant international (aussi appelé « étudiant étranger ») de la sous-section 4.3.1.	Aucun cas de non-concordance relevé
		Retracer la facture de l'étudiant international émise par l'université et l'encaissement du montant forfaitaire facturé au cours de l'exercice et recalculer	Aucun écart relevé

No	Postes	Procédures	Constatations
		le montant excédant le seuil établi à la sous-section 3.5 des Règles budgétaires.	
		Comparer les montants (réglementés et déréglés (excédant le seuil)) ainsi recalculés aux montants apparaissant aux listes des comptes numéros 402 et 404 respectivement.	Aucun écart relevé
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée
3	Inscription des montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec (sous-section 4.3.2 du mandat)	Obtenir une liste des montants par étudiant présentés au compte numéro 403.	
		Recalculer le total de la liste et comparer ce total avec le montant au compte numéro 403. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé
		Sélectionner 10 montants. Pour chaque sélection, vérifier la concordance entre le statut de l'étudiant à son dossier et la définition d'un étudiant canadien non-résident du Québec.	Aucun cas de non-concordance relevé
		Retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant forfaitaire facturé au cours de l'exercice, qui doit correspondre aux montants établis à la sous-section 3.4 des Règles budgétaires.	Aucun écart relevé
		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte numéro 403.	Aucun écart relevé

No	Postes	Procédures	Constatations
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée
3	Inscription des droits de scolarité des étudiants déréglementés (sous-section 4.3.3 du mandat)	Obtenir du Ministère une liste des étudiants déréglementés ayant fréquenté l'université à la session d'automne de l'année financière visée par le mandat.	
		Sélectionner 10 étudiants (attention : un étudiant peut se retrouver sur plusieurs lignes du fichier Excel).	
		Pour chaque sélection, retracer la facture de l'étudiant et l'encaissement du montant des droits de scolarité facturés au cours de l'exercice.	
		Comparer ce montant à celui apparaissant à la liste du compte numéro 406 fournie par l'université. En cas de non-concordance, demander des explications à l'université.	Aucun écart relevé
		Consigner aux constatations sur les procédures convenues la nature et les montants des opérations ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et des directives de présentation</i> du SIFU, et ce, pour chacun des tests ayant échoué.	Aucune opération ne correspondant pas aux dispositions du <i>Cahier des normes et directives de présentation</i> du SIFU n'a été relevée

Tableaux de concordance du SIFU par rapport aux états financiers audités  
Veuillez sélectionner votre établissement universitaire dans le menu déroulant  
2022-2023

Actualiser 

Sommaire des écarts rapportés							32 écarts rapportés
							0\$ restants à expliquer
							-5156\$ Écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	87	(514)	1 076	-	-	1 068
	Actifs à long terme	(133)	-	(1 061)	-	-	(1 193)
	<b>Total Actifs</b>	<b>(46)</b>	<b>(514)</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(125)</b>
	Passif à court terme	73	(187)	(8)	-	-	298
	Passif à long terme	281	(327)	(400)	-	-	(446)
	<b>Total Passifs</b>	<b>354</b>	<b>(514)</b>	<b>(408)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(148)</b>
2	Solde de fonds	(401)	-	424	-	-	23
	<b>Bilan Net</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
3	Total des produits	1 362	(205)	456	-	-	1 613
	Total des charges	674	(205)	672	-	-	1 141
	Excédents	687	-	(216)	-	-	471
4	<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>(401)</b>	<b>-</b>	<b>424</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23</b>

Tous les écarts ont été rapportés

Sommaire des écarts expliqués							0 écarts expliqués
							0\$ restants à expliquer
							-5156\$ Écarts non matériels
Page du SIFU	Total des familles de comptes	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisation	Fonds de dotation	Autres fonds	Colonne Total des fonds
1	Actifs à court terme	-	-	-	-	-	-
	Actifs à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Passif à court terme	-	-	-	-	-	-
	Passif à long terme	-	-	-	-	-	-
	<b>Total Passifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2	Solde de fonds	-	-	-	-	-	-
	<b>Bilan Net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
3	Total des produits	-	-	-	-	-	-
	Total des charges	-	-	-	-	-	-
	Excédents	-	-	-	-	-	-
4	<b>Soldes à la fin de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tous les écarts ont été expliqués

**Système d'information financière des universités  
2022-2023**

  
\_\_\_\_\_  
Responsable des ressources financières

26 octobre 2023  
\_\_\_\_\_  
Date

**TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
 <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	 <b>ANNEXE</b>
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS	5
<del>ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS</del>	<del>6</del>
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11: REDRESSEMENTS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO) ET AUTRES FRAIS CHARGÉS AUX ÉTUDIANTS	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	46 047 092	-	-	-	-		46 047 092	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-		-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-		-	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-		-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	52 183 615	---	---	---	---		52 183 615	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	2 598 899	---	---	---	---		2 598 899	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	12 952 575	133 696 974	117 572 076	-	-		264 221 626	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-		-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	0	112 556 581	-	-	-	(112 556 581)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	8 441 208	14 931	-	-	-		8 456 139	10
11	Stocks (075)	s/o	755 696	-	---	-	-		755 696	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>122 979 087</b>	<b>246 268 486</b>	<b>117 572 076</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(112 556 581)</b>	<b>374 263 068</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	223 606	-	-	-	-		223 606	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	270 122 265	-	-		270 122 265	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-		-	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	-	-	-	-	-		-	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	-	-	-	-		0	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	783 127 674	---	---		783 127 674	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	-	---	---		-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	8 639 261	-	-	-	-		8 639 261	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-		-	20
<b>21</b>	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>131 841 954</b>	<b>246 268 486</b>	<b>1 170 822 016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(112 556 581)</b>	<b>1 436 375 875</b>	<b>21</b>

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Passif à court terme</b>										
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	51 163 971	-	-	-	51 163 971	22
23	Emprunts à court terme (205, 206)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	-	-	83 404	-	-	-	83 404	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	-	---	---	---	---	---	-	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	45 650 274	-	---	-	-	-	45 650 274	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	42 424 615	240 813	2 325 736	-	-	-	44 991 163	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	10 313 245	-	---	---	-	-	10 313 245	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (313, 314)	s/o	-	-	34 629 241	-	-	-	34 629 241	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	77 488 939	-	35 067 641	-	-	(112 556 581)	-	32
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>175 877 073</b>	<b>240 813</b>	<b>123 269 992</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(112 556 581)</b>	<b>186 831 298</b>	
<b>Passif à long terme</b>										
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	76 345 700	-	-	-	-	-	76 345 700	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 321, 325, 330)	s/o	3 870 581	-	380 741 023	-	-	-	384 611 604	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335; 336)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	246 027 673	590 228 577	---	---	-	836 256 250	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	38
<b>39 TOTAL DU PASSIF</b>			<b>256 093 354</b>	<b>246 268 486</b>	<b>1 094 239 592</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(112 556 581)</b>	<b>1 484 044 852</b>	<b>39</b>

**SOLDES DE FONDS<sup>1</sup>**

40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	48 408 084	-	-	-	-	-	48 408 084	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	-	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(172 659 485)	---	---	---	---	-	(172 659 485)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	76 582 424	---	---	-	76 582 424	45
<b>46 TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>			<b>(124 251 401)</b>	<b>-</b>	<b>76 582 424</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(47 668 977)</b>	<b>46</b>
<b>47 TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>			<b>131 841 954</b>	<b>246 268 486</b>	<b>1 170 822 016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(112 556 581)</b>	<b>1 436 375 875</b>	<b>47</b>

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

	Annexe et notes compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	51 725 896	---	---	---	---	51 725 896	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	4 543 484	---	---	---	---	4 543 484	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	1 165 740	---	---	---	---	1 165 740	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	454 348	---	---	---	---	454 348	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	s/o	4 880 205	---	---	---	---	4 880 205	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	2 613 511	---	---	---	---	2 613 511	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	7 342 168	---	---	---	---	7 342 168	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	21 451 327	---	---	---	---	21 451 327	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	650 799	-	---	-	-	650 799	9
10	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>94 827 478</b>					<b>94 827 478</b>	<b>10</b>
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe-6	345 506 036	13 519 660	-	---	---	359 025 696	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	1 420 988	41 307 210	9 210 813	-	-	51 939 011	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	9 315 495	61 791 298	-	-	-	71 106 793	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	8 698 891	11 333 716	-	-	-	20 032 608	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	-	---	---	-	15
	<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>								
16	Ministère (530)	s/o	---	---	16 992 292	---	---	16 992 292	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	2 357 435	---	---	2 357 435	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	1 868 635	---	---	1 868 635	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	13 733 519	---	---	13 733 519	19
20	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>364 941 411</b>	<b>127 951 884</b>	<b>44 162 694</b>			<b>537 055 989</b>	<b>20</b>
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	1 989 828	-	-	-	-	1 989 828	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-	-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	-	10 231 414	255 762	-	-	10 487 175	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note#1 (annexe 20)	1 902 899	87 262 951	-	-	-	89 165 850	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	-	-	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	-	---	---	-	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	9 406 113	---	---	---	---	9 406 113	28
29	Ventes externes (460)	s/o	34 016 861	(3 453)	-	---	-	34 013 407	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	9 096 772	-	-	-	-	9 096 772	30
31	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>56 412 473</b>	<b>97 490 911</b>	<b>255 762</b>			<b>154 159 146</b>	<b>31</b>
32	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>516 181 362</b>	<b>225 442 795</b>	<b>44 418 456</b>			<b>786 042 613</b>	<b>32</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	<b>Masse salariale</b>								
2	Direction	s/o	26 746 238	1 533 600	---	---	---	28 279 838	1
3	Gérance	s/o	2 111 176	-	---	---	---	2 111 176	2
4	Enseignants-chercheurs	s/o	117 807 064	50 341 992	---	---	---	168 149 056	3
5	Chargés de cours	s/o	42 446 757	1 220 543	---	---	---	43 667 300	4
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	10 431 645	30 885 190	---	---	---	41 316 835	5
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	4 957 905	9 405 040	---	---	-	14 362 945	6
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	59 969 539	6 936 357	---	---	-	66 905 896	7
9	Personnel de soutien technique	s/o	24 174 588	3 336 013	---	---	-	27 510 600	8
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	28 021 069	1 018 328	---	---	---	29 039 398	9
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	10 386 182	281 309	---	---	---	10 667 491	10
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	66 741 522	22 089 664	---	---	-	88 831 186	11
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	849 198	-	---	---	-	849 198	12
14	<b>TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>394 642 884</b>	<b>127 048 036</b>	-	-	-	<b>521 690 920</b>	<b>13</b>
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(16 358 600)	---	---	---	---	(16 358 600)	14
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	305 753	254	---	---	-	306 007	15
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	338 128	5 437 891	---	---	-	5 776 019	16
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	1 656 190	168 583	---	---	-	1 824 774	17
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	8 810 689	7 743 956	---	---	-	16 554 645	18
20	Bourses (735)	s/o	4 806 036	34 433 737	---	---	-	39 239 773	19
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	14 197 130	17 724 160	47 159	-	-	31 968 449	20
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	12 110 852	10 481 278	---	---	-	22 592 130	21
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	633 560	-	---	---	-	633 560	22
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	s/o	30 393 403	11 364 889	-	---	-	41 758 292	23
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	5 916 015	175 178	---	---	-	6 091 193	24
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	11 385 145	461 414	-	---	-	11 846 559	25
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	4 157 552	751 150	---	---	-	4 908 701	26
28	Location-exploitation (830)	s/o	1 253 491	133 446	---	---	-	1 386 937	27
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	8 197 113	---	---	---	8 197 113	28
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-	-	29
31	Biens sous le seul de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	1 927 667	1 259 970	1 262 394	---	-	4 450 031	30
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	57 445	326 531	---	---	383 976	31
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	s/o	847 159	400	14 763 973	-	-	15 611 532	32
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-	-	33
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	---	---	---	---	34
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	45 827 615	---	---	45 827 615	35
37	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	6 422 620	3 805	-	-	-	6 426 516	36
38	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>88 802 790</b>	<b>98 304 759</b>	<b>62 227 672</b>	-	-	<b>249 425 221</b>	<b>37</b>
39	Ventes internes (878) <sup>2</sup>	s/o	(4 639 876)	-	---	---	-	(4 639 876)	38
40	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	4 639 876	-	-	-	-	4 639 876	39
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	40
42	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents</b>		<b>88 802 790</b>	<b>98 304 759</b>	<b>62 227 672</b>	-	-	<b>249 425 221</b>	<b>41</b>
43	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>483 445 674</b>	<b>225 442 795</b>	<b>62 227 672</b>	-	-	<b>771 116 141</b>	<b>42</b>
44	<b>EXCEDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>32 735 687</b>	-	<b>(17 809 216)</b>	-	-	<b>14 926 471</b>	<b>43</b>

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 39 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 40.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		(9 864 594)	-	78 061 146	-	-	68 196 552	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11	-	-	-	-	-	-	2
3	Solde de fonds redressé		(9 864 594)	-	78 061 146	-	-	68 196 552	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	516 181 362	225 442 795	44 418 456	-	-	786 042 613	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	483 445 674	225 442 795	62 227 672	-	-	771 116 141	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		32 735 687	-	(17 809 216)	-	-	14 926 471	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o	(130 850 500)	---	---	---	---	(130 850 500)	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o	-	-	-	-	-	-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o	-	-	58 500	-	-	58 500	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	-	-	16 271 994	-	-	16 271 994	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	16 271 994	-	-	-	-	16 271 994	11
12	Sous-total		(114 386 807)	-	(1 478 722)	-	-	(115 865 529)	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(124 251 401)	-	76 582 424	-	-	(47 668 977)	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS<sup>2</sup>

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	48 408 084	-	-	-	-	48 408 084	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o	---	---	---	---	---	-	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(172 659 485)	---	---	---	---	(172 659 485)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	---	---	-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	---	---	-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	76 582 424	---	---	76 582 424	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(124 251 401)	-	76 582 424	-	-	(47 668 977)	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	51 725 896	- - -	-	- - -	-	- - -	- - -	-	51 725 896	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	- - -	- - -	4 543 484	- - -	- - -	- - -	- - -	-	4 543 484	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	- - -	- - -	1 165 740	- - -	- - -	- - -	- - -	-	1 165 740	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du fo	- - -	- - -	454 348	- - -	- - -	- - -	- - -	-	454 348	4
5 Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)	-	- - -	4 880 205	- - -	-	- - -	- - -	-	4 880 205	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et auto-financés (407)	1 851 779	- - -	761 732	- - -	-	- - -	- - -	-	2 613 511	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	32 394	- - -	-	- - -	7 309 774	- - -	- - -	-	7 342 168	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	3 913 017	-	10 008 751	-	-	7 529 559	-	-	21 451 327	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	326 725	63 668	247 601	115	5 310	3 777	3 603	-	650 799	9
<b>10 Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>57 849 811</b>	<b>63 668</b>	<b>22 061 861</b>	<b>115</b>	<b>7 315 084</b>	<b>7 533 336</b>	<b>3 603</b>	<b>-</b>	<b>94 827 478</b>	<b>10</b>
11 Subventions du Ministère (515)	-	-	345 506 036	- - -	-	-	- - -	-	345 506 036	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	524 673	-	39 945	-	-	856 370	-	-	1 420 988	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	49 910	-	9 090 285	-	-	1 75 300	-	-	9 315 495	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	8 456 345	-	222 945	-	-	19 601	-	-	8 698 891	14
<b>15 Total des subventions</b>	<b>9 030 928</b>	<b>-</b>	<b>354 859 211</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 051 271</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>364 941 411</b>	<b>15</b>
16 Intérêts et dividendes (435)	- - -	- - -	1 974 450	- - -	-	-	15 378	-	1 989 828	16
17 Intérêts sur les avances interfonds (440)	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -	-	-	17
18 Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	- - -	-	-	-	-	-	18
19 Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19
20 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	1 639 643	-	3 059	-	91 420	168 777	-	-	1 902 899	20
21 Gains sur vente de placement (526)	- - -	- - -	-	- - -	- - -	- - -	- - -	-	-	21
22 Recouvrement des coûts indirects (465)	71 429	-	9 334 684	- - -	-	-	-	-	9 406 113	22
23 Ventes externes (460)	5 458 481	767 846	2 527 123	671 301	478 093	9 127 124	14 986 893	-	34 016 861	23
24 Autres produits (466, 470)	1 398 096	90 103	3 399 040	548 960	71 597	1 204 813	2 384 163	-	9 096 772	24
<b>25 Total des produits autres</b>	<b>8 567 649</b>	<b>857 949</b>	<b>17 238 356</b>	<b>1 220 261</b>	<b>641 109</b>	<b>10 500 714</b>	<b>17 386 434</b>	<b>-</b>	<b>56 412 473</b>	<b>25</b>
<b>26 TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>75 448 388</b>	<b>921 618</b>	<b>394 159 428</b>	<b>1 220 376</b>	<b>7 956 193</b>	<b>19 085 322</b>	<b>17 390 037</b>	<b>-</b>	<b>516 181 362</b>	<b>26</b>

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
1	<b>Masse salariale</b>									1	
2	Direction	12 857 527	2 481 310	8 173 518	1 296 409	229 792	1 375 324	332 358	26 746 238	2	
3	Gérance	176 134	95 255	600	1 208 986	-	373 217	256 984	2 111 176	3	
4	Enseignants-chercheurs	117 284 529	-	432 925	-	89 610	-	-	117 807 064	4	
5	Chargés de cours	42 417 722	-	1 162	-	27 873	-	-	42 446 757	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	9 563 796	36 335	15 136	-	813 941	1 985	452	10 431 645	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	3 345 944	211 125	459 682	24 620	46 922	859 071	10 540	4 957 905	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	28 940 166	7 910 313	15 870 837	1 691 507	958 274	4 356 862	241 580	59 969 539	8	
9	Personnel de soutien technique	9 756 742	7 457 003	3 017 224	2 518 925	261 454	785 440	377 800	24 174 588	9	
10	Personnel de soutien de bureau	17 117 981	1 600 041	6 329 973	415 042	834 245	1 536 391	187 397	28 021 069	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	1 307 356	201 837	50 293	5 829 933	85	1 504 161	1 492 518	10 386 382	11	
12	Avantages sociaux (700) - Compléter l'annexe 14	47 704 411	4 700 865	7 977 763	3 292 082	613 127	2 184 437	268 836	66 741 522	12	
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	427 266	73 030	237 868	19 189	38 398	67 226	(13 779)	840 198	13	
14	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>290 899 574</b>	<b>24 767 113</b>	<b>42 566 982</b>	<b>16 296 694</b>	<b>3 913 721</b>	<b>13 044 114</b>	<b>3 154 687</b>	<b>394 642 884</b>	<b>14</b>	
15	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	(16 358 600)	(16 358 600)	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	305 753	-	-	-	-	-	-	305 753	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	338 128	-	-	-	-	-	-	338 128	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	940 554	148 544	408 914	2 866	39 838	114 220	1 256	1 656 190	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 839 112	32 681	911 899	32 724	325 731	2 442 777	225 765	8 810 689	19	
20	Bourses (735)	4 438 182	12 740	313 250	-	3 386	7 328	31 150	4 806 036	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	9 068 459	184 796	1 486 325	68 802	69 444	309 160	3 010 144	14 197 130	21	
22	Fournitures et matériel (745)	4 231 733	4 174 897	1 015 983	1 864 703	192 337	545 088	86 111	12 110 852	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	202 063	5 179	-	-	164 393	261 579	345	633 560	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	5 927 108	2 942 668	5 453 467	7 870 950	1 661 877	5 147 510	1 389 823	30 393 403	24	
25	Volumes et périodiques (750)	266 750	5 519 908	7 594	3 564	110 922	7 277	-	5 916 015	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	652 157	31 797	16 897	10 242 386	112	160 551	281 244	11 385 145	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	197 589	11 276	160 460	3 529 703	160 645	97 417	461	4 157 552	27	
28	Location-exploitation (830)	251 147	37 493	624 956	242 809	23 207	46 542	27 338	1 253 491	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	1 020 368	521 557	72 170	70 184	9 640	213 477	20 272	1 927 667	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	16 224	5 028	256 288	533	135 726	280 233	153 126	847 159	32	
33	Intérêts relais aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	33	
34	Autres charges (860, 870)	847 492	2 125	22 376	887	861 759	7 023	4 680 958	6 422 620	34	
35	<b>Total des charges autres</b>	<b>33 542 817</b>	<b>13 630 688</b>	<b>10 750 579</b>	<b>23 930 111</b>	<b>3 759 018</b>	<b>9 640 182</b>	<b>9 907 994</b>	<b>(16 358 600)</b>	<b>88 802 790</b>	<b>35</b>
36	Ventes internes (878)	(91 873)	(91 231)	(36 028)	(4 010 533)	(21 618)	(288 756)	(99 837)	(4 639 876)	36	
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	344 382	15 471	135 702	35 211	29 079	1 994 740	2 085 290	4 639 876	37	
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	38	
39	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>33 795 326</b>	<b>13 554 928</b>	<b>10 850 253</b>	<b>19 954 789</b>	<b>3 766 480</b>	<b>11 346 166</b>	<b>11 893 447</b>	<b>(16 358 600)</b>	<b>88 802 790</b>	<b>39</b>
40	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>324 694 900</b>	<b>38 322 041</b>	<b>53 417 236</b>	<b>36 251 483</b>	<b>7 680 201</b>	<b>24 390 280</b>	<b>15 048 134</b>	<b>(16 358 600)</b>	<b>483 445 674</b>	<b>40</b>

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Autres frais facturés aux étudiants (439)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
<b>2</b>	<b>Total des produits provenant des étudiants</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>
3	Subvention du Ministère (515)	-	10 118 979	902 688	-	(955)	955	573 611	1 924 381	-	13 519 660	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	-	2 048 695	37 601 024	-	-	-	1 266 645	390 847	-	41 307 210	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	23 219	60 563 409	-	-	-	1 202 670	-	-	61 791 298	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	-	297 729	10 811 183	-	-	-	224 804	-	-	11 333 716	6
<b>7</b>	<b>Total des subventions</b>	-	<b>12 490 622</b>	<b>109 878 304</b>	-	<b>(955)</b>	<b>955</b>	<b>3 267 730</b>	<b>2 315 228</b>	-	<b>127 951 884</b>	<b>7</b>
8	Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	-	1 473 530	4 701 612	1 000	4 197	-	2 160 114	1 890 960	-	10 231 414	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (450)	-	53 334 126	32 885 082	-	-	-	939 300	104 442	-	87 262 951	12
13	Gains sur vente de placements (456)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	13
14	Ventes externes (460)	-	-	(3 453)	-	-	-	-	-	-	(3 453)	14
15	Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
<b>16</b>	<b>Total des produits autres</b>	-	<b>54 807 656</b>	<b>37 583 241</b>	<b>1 000</b>	<b>4 197</b>	-	<b>3 099 414</b>	<b>1 995 403</b>	-	<b>97 490 911</b>	<b>16</b>
<b>17</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	-	<b>67 298 278</b>	<b>147 461 546</b>	<b>1 000</b>	<b>3 242</b>	<b>955</b>	<b>6 367 144</b>	<b>4 310 631</b>	-	<b>225 442 795</b>	<b>17</b>

Université de Sherbrooke  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2023  
en \$

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 Masse salariale												1
2 Direction	-	375 688	1 122 511	-	-	-	35 401	-	-	-	1 533 600	2
3 Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4 Enseignants-chercheurs	-	41 349 661	8 864 629	-	-	-	127 702	-	-	-	80 341 992	4
5 Chargés de cours	-	873 217	254 315	-	-	-	93 011	-	-	-	1 220 543	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	1 644 068	28 632 399	-	-	-	588 553	20 171	-	-	30 885 190	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	791 970	7 782 245	1 000	-	-	391 046	438 778	-	-	9 005 040	7
8 Personnel professionnel non enseignant	-	3 047 254	2 267 033	-	-	-	1 072 563	549 506	-	-	6 936 357	8
9 Personnel de soutien technique	-	259 512	3 066 819	-	-	-	-	9 682	-	-	3 336 013	9
10 Personnel de soutien de bureau	-	275 779	509 870	-	-	-	92 050	140 629	-	-	1 018 328	10
11 Personnel de métier et ouvrier	-	40 299	238 304	-	-	-	2 706	-	-	-	281 309	11
12 Avantages sociaux (700) - Compléter l'annexe 14 Variation de la provision heures supplémentaires, malades, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	10 934 462	10 560 265	-	322	-	409 120	125 495	-	-	22 089 664	12
13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
<b>14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	-	<b>59 591 909</b>	<b>63 298 389</b>	<b>1 000</b>	<b>322</b>	-	<b>2 812 153</b>	<b>1 344 262</b>	-	-	<b>127 048 036</b>	<b>14</b>
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	254	-	-	-	-	-	-	-	-	254	15
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	-	16 727	5 417 582	-	-	-	3 222	359	-	-	5 437 891	16
17 Formation et perfectionnement (710)	-	164 853	2 980	-	-	-	-	750	-	-	168 583	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	-	863 208	5 692 174	-	-	-	996 150	192 424	-	-	7 743 956	18
19 Bourses (735)	-	3 983 135	27 677 774	-	-	-	163 517	2 607 311	-	-	34 433 737	19
20 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	-	464 020	16 284 465	-	-	-	887 838	87 837	-	-	17 724 160	20
21 Fournitures et matériel (745)	-	543 251	9 566 706	-	-	-	340 492	30 839	-	-	10 481 278	21
22 Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	-	1 829 487	8 846 550	-	-	-	651 542	37 310	-	-	11 364 889	23
24 Volumens et périodiques (750)	-	57 140	99 722	-	-	-	18 317	-	-	-	175 178	24
25 Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	-	8 429	416 805	-	-	-	36 179	-	-	-	461 414	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	10 013	718 531	-	-	-	22 606	-	-	-	751 150	26
27 Location exploitation (830)	-	18 584	94 834	-	-	-	18 964	1 065	-	-	133 446	27
28 Transfert de coûts indirects (865)	-	27 301	7 912 469	-	-	-	257 343	-	-	-	8 197 113	28
29 Pertes sur vente de placements (880)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	170 883	978 054	-	-	-	102 560	8 473	-	-	1 259 970	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	1 561	-	-	-	55 883	-	-	-	57 445	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	13	-	-	-	-	387	-	-	-	400	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonctions (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34 Autres charges (860, 870)	-	20	-	-	3 875	-	-	-	-	-	3 895	34
<b>35 Total des charges autres</b>	-	<b>8 159 318</b>	<b>83 710 207</b>	-	<b>3 875</b>	-	<b>3 554 990</b>	<b>2 966 368</b>	-	-	<b>98 394 759</b>	<b>35</b>
36 Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37
38 Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	-	<b>8 159 318</b>	<b>83 710 207</b>	-	<b>3 875</b>	-	<b>3 554 990</b>	<b>2 966 368</b>	-	-	<b>98 394 759</b>	<b>39</b>
<b>40 TOTAL DES CHARGES</b>	-	<b>67 751 227</b>	<b>147 008 596</b>	<b>1 000</b>	<b>4 197</b>	-	<b>6 367 144</b>	<b>4 310 631</b>	-	-	<b>225 442 795</b>	<b>40</b>

**Université de Sherbrooke**  
**Produits reportés**  
**Exercice 2022-2023**  
**en \$**

		<b>Fonds de fonctionnement</b>	<b>Fonds avec restrictions</b>	<b>Fonds d'immobilisations</b>	<b>Fonds de dotation</b>	<b>Autres fonds</b>
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
1	Droits de scolarité institutionnels (trimestre été)	3 814 446		s.o.	s.o.	
2	Forfaitaires des étudiants étrangers (trimestre été)			s.o.	s.o.	
3	Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents (trimestre été)			s.o.	s.o.	
4	Activité de recherche			s.o.	s.o.	
5	Salaires différés	292 760		s.o.	s.o.	
6	Centre de formation continue	814 076		s.o.	s.o.	
7	Autres subventions	2 229 029		s.o.	s.o.	
8	Résidences - Dépôt de réservation	195 380		s.o.	s.o.	
9	Crédits d'impression	170 499		s.o.	s.o.	
10	Fonds de transport	45 851		s.o.	s.o.	
11	Centre culturel - Spectacle	2 012 367		s.o.	s.o.	
12	Centre de l'activité physique - Inscriptions trimestre d'été	486 536		s.o.	s.o.	
13	Revenus différés terrain Z	91 606		s.o.	s.o.	
14	Prêt de service	32 811		s.o.	s.o.	
15	Revenus perçus d'avance pour voyages étudiants	64 800		s.o.	s.o.	
16	Protocole entre universités	45 579		s.o.	s.o.	
17	Autres	17 505		s.o.	s.o.	
18				s.o.	s.o.	
19				s.o.	s.o.	
	<b>Total</b>	<b>10 313 245</b>	<b>-</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>-</b>

Nature de l'affectation (Seuil de signification de 50 000\$)	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation - Capital 4	Fonds de dotation - Produits nets non distribués 5	Autres fonds 6
1 Appui à l'enseignement	774 540					
2 Appui à la recherche	35 113 120					
3 Appui au développement des ressources humaines	7 834					
4 Appui facultaire	111 182					
5 Appui à des projets spécifiques	1 822 940					
6 Perfectionnement	500 038					
7 Programmes d'aide aux employés	74 852					
8 Fonds d'éducation continue	10 003 578					
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28 Montant en bas du seuil de 50 000 \$						
29						
30 Total des affectations des soldes de fonds	48 408 084	-	-	-	-	-

Seuil de signification de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres actifs						
#	Autres actifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1	Instruments financiers dérivés					
2	Actions de sociétés fermées	1 328 777				
3	Participation dans une société en commandite	1 000 000				
4	Placement coté en bourse détenu par une société consolidée	6 310 484				
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
14						
15	<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>8 639 261</b>				

Seuil de signification de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres passifs						
#	Autres passifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
16	Swaps de flux trésorerie					
17	Instruments financiers dérivés					
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
30						
31	<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>					

Note 1: Ce total doit être égal à la ligne 20 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Note 2: Ce total doit être égal à la ligne 39 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

	Fonds de Fonctionnement			Fonds avec restrictions		Fonds d'immobilisations		Fonds de dotation		Autres fonds	
	Ventes aux étudiants Fonction enseignement	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges
Seuil de signification de 50 000\$	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 Récupérations de salaires ou prêts de service	---	2 543 413	---								
2 Créances douteuses	---	---	336 596								
3 Ventes aux étudiants - notes de cours, kits de laboratoires, autres	304 246										
4 Ristournes et redevances		977 457									
5 Location de salles/plateaux		745 382									
6 Frais d'administration		1 250 241	1 217 269								
7 Revenus compensatoire		3 130 875									
8 Gain/perte de change		620 004									
9 Remboursement d'assurance		710 959									
10 Gain/perte sur réévaluation de placement		(1 344 968)									
11 Chèques périmés		274 087									
12 Revenu de recours collectif		109 792									
13 Frais de gestion			4 780 130								
14 Règlement de litige/grief			122 915								
15 Libération syndicale			381 152								
16 Éventualité (poursuite)			(425 623)								
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											
26											
27											
28 Sommes des montants < 50 000 \$	22 479	79 530	10 181		3 895						
29 <b>Total</b>	<b>326 725</b>	<b>9 096 772</b>	<b>6 422 620</b>		<b>3 895</b>						

		Solde de fonds Fonds de fonctionnement 1	Solde de fonds Fonds avec restrictions 2	Solde de fonds Fonds d'immobilisations 3	Solde de fonds Fonds de dotation 4	Solde de fonds Autres fonds 5
1	Provision pour vacances courues des années antérieures (compte 306)	-	-	-	-	-
2	Provision pour avantages sociaux futurs (compte 307)	-	---	---	---	---
3	Autres redressements des années antérieures (compte 308) <sup>1</sup>	-	-	-	-	-
<b>4</b>	<b>Total des redressements des soldes de fonds</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
5	Précision "Autres redressements des années antérieures" (compte 308)					
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12	Résiduel "Autres redressements des années antérieures" à préciser	-	-	-	-	-

		VERS					
AVANCES INTERFONDS DU		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Total des avances aux autres fonds 6
1	Fonds de fonctionnement	-	-	-	-	0	0
2	Fonds avec restrictions	77 488 939	-	35 067 641	-	-	112 556 581
3	Fonds d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
4	Fonds de dotation	-	-	-	-	-	-
5	Autres fonds	-	-	-	-	-	-
6	<b>Total des avances reçues d'autres fonds</b>	<b>77 488 939</b>	<b>-</b>	<b>35 067 641</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>112 556 581</b>

		VERS					
VIREMENTS INTERFONDS <sup>Notes 1 et 2</sup> DU		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Total des virements vers d'autres fonds 6
7	Fonds de fonctionnement	-	-	16 271 994	-	-	16 271 994
8	Fonds avec restrictions	-	-	-	-	-	-
9	Fonds d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
10	Fonds de dotation	-	-	-	-	-	-
11	Autres fonds	-	-	-	-	-	-
12	<b>Total des virements reçus d'autres fonds</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 271 994</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 271 994</b>

Note 1: Les montants saisis dans le tableau des virements interfonds doivent être saisis en positif.

Note 2: Il faut compléter l'annexe 12a concernant les informations additionnelles sur les virements interfonds.

Seuil de signification de 100 000\$

Informations additionnelles sur les virements du fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Vers le fonds avec restrictions	Vers le fonds d'immobilisations	Vers le fonds de dotation	Vers d'autres fonds	Total	Commentaires au besoin <sup>1</sup>
1	VI (FF au FI) – Acquisition terrain bâtiments	---	666 297	---	---	666 297	
2	VI (FF au FI) – Acquisition autres immobilisations	---	2 569 813	---	---	2 569 813	
3	VI (FF au FI) – Acquisition RI	---	813 593	---	---	813 593	
4	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) terrain bâtiments	---	12 203 746	---	---	12 203 746	
5	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) autres immobilisations	---	---	---	---	-	
6	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt externe (intérêts et capital) RI	---	---	---	---	-	
7	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs terrain bâtiments	---	---	---	---	-	
8	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs autres immobilisations	---	(194 379)	---	---	(194 379)	
9	VI (FF au FI) – Réserve et Projets futurs RI	---	---	---	---	-	
10	VI (FF au FI) – Remboursement emprunt interne (capital)	---	212 925	---	---	212 925	
11	VI (FF au FI) – Autres virements	---	---	---	---	-	
12	VI (FF au FAR)	---	---	---	---	-	
13	VI (FF au FD)	---	---	---	---	-	
14	VI (FF au AF)	---	---	---	---	-	
15	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – retour de fonds virés des années antérieures	---	---	---	---	-	
16	VI (FF à l'ensemble des autres fonds) – Autres virements	---	---	---	---	-	
17	<b>Total</b> <sup>(1)</sup>	-	16 271 994	-	-	16 271 994	

Seuil de signification de 100 000\$

Informations additionnelles sur les virements vers le fonds de fonctionnement							
#	Nature du virement	Du fonds avec restrictions	Du fonds d'immobilisations	Du fonds de dotation	D'autres fonds	Total	Commentaires au besoin <sup>1</sup>
18	VI (FAR au FF)	---	---	---	---	-	
19	VI (FD au FF)	---	---	---	---	-	
20	VI (AF au FF)	---	---	---	---	-	
21	VI (ensemble des autres fonds au FF) retour de fonds virés des années antérieures	---	---	---	---	-	
22	VI (ensemble des autres fonds au FF) Autres virements	---	---	---	---	-	
23	<b>Total</b> <sup>(2)</sup>	-	-	-	-	-	

Note 1: Le total de la ligne 16 colonne 6 doit correspondre à la ligne 7 colonne 6 de l'annexe 12.  
 Note 2: Le total de la ligne 22 colonne 6 doit correspondre à la ligne 12 colonne 1 de l'annexe 12.  
 Note 3: Commentaire au besoin, exemple : nom du projet, réserve, etc.

**Université de Sherbrooke**  
**Avantages sociaux**  
**Exercice 2022-2023**  
**en \$**

	<b>Fonds de fonctionnement</b>	<b>Fonds avec restrictions</b>	<b>Autres fonds</b>	<b>Total</b>
<b>Composition des avantages sociaux</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
1 Régime de retraite de l'université	22 496 586	7 454 999		29 951 585
2 Régie des rentes du Québec	15 292 118	5 067 555		20 359 673
3 Régime québécois d'assurance parentale	1 697 670	562 580		2 260 250
4 Fonds des services de santé (FSS)	10 450 977	3 463 281		13 914 258
5 Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST	1 341 127	444 427		1 785 554
6 Assurance-emploi	4 201 653	1 392 358		5 594 011
7 Assurance-vie	850 471	281 832		1 132 303
8 Assurance santé et salaire	10 328 313	3 422 632		13 750 945
9 Exonération des droits de scolarité	82 607			82 607
10 Cotisation pour déficit actuariel du régime de retraite				-
11 Autres avantages sociaux				-
<b>12 TOTAL</b>	<b>66 741 522</b>	<b>22 089 664</b>	<b>-</b>	<b>88 831 186</b>

	Direction 1	Sécurité 2	Entretien ménager et gestion des produits dangereux 3	Entretien courant et réparations mineures 4	Autres 5	TOTAL 6	
1	Masse salariale						1
2	Direction	160 917	352 756	75 428	279 682	427 626	1 296 409
3	Gérance	-	473 662	-	735 324	-	1 208 986
4	Enseignants-chercheurs	-	-	-	-	-	-
5	Chargés de cours	-	-	-	-	-	-
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	-	-	-	-	-
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	7	16 751	7 862	-	24 620
8	Personnel professionnel non enseignant	51 041	252 297	522 449	133 713	732 008	1 691 507
9	Personnel de soutien technique	-	205 630	337 594	1 305 887	669 813	2 518 925
10	Personnel de soutien bureau	-	111 668	14 021	169 848	119 505	415 042
11	Personnel de métier et ouvrier	-	2 700 142	29 306	2 959 912	140 573	5 829 933
12	Avantages sociaux (700)	38 789	1 124 577	217 183	1 456 849	454 684	3 292 082
13	Heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	16 758	(33 467)	(489)	30 118	6 269	19 189
<b>14</b>	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>267 504</b>	<b>5 187 272</b>	<b>1 212 244</b>	<b>7 079 196</b>	<b>2 550 478</b>	<b>16 296 694</b>
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-
17	Formation et perfectionnement (710)	-	-	241	2 085	540	2 866
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	6 608	7 326	1 558	13 070	4 163	32 724
19	Bourses (735)	-	-	-	-	-	-
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	8 184	617	5 232	1 189	53 581	68 802
21	Fournitures et matériel (745)	55 419	174 807	108 443	1 468 020	58 015	1 864 703
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-
23	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795)	18 624	301 225	4 878 095	303 359	2 369 648	7 870 950
24	Volumes et périodiques (750)	844	-	641	-	2 079	3 564
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 825)	-	7 987	180 150	3 144 079	6 910 170	10 242 386
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	716	-	-	3 528 987	3 529 703
27	Location-exploitation (830)	52 517	44 196	35 304	105 845	4 945	242 809
28	Pertes sur vente de placement (886)	-	-	-	-	-	-
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	23 971	-	-	46 213	70 184
30	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853, 856, 857, 858)	-	482	8	42	-	533
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-
33	Mauvaises créances (860)	-	-	-	-	-	-
34	Autres charges (870)	-	-	-	-	887	887
<b>35</b>	<b>Total des autres charges</b>	<b>142 195</b>	<b>561 328</b>	<b>5 209 672</b>	<b>5 037 690</b>	<b>12 979 226</b>	<b>23 930 111</b>
36	Ventes internes (878)	(124 782)	(68 119)	(606 995)	(1 598 425)	(1 612 212)	(4 010 533)
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	10 166	22 408	2 025	613	-	35 211
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-
<b>39</b>	<b>Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes</b>	<b>27 579</b>	<b>515 616</b>	<b>4 604 702</b>	<b>3 439 877</b>	<b>11 367 014</b>	<b>19 954 789</b>
<b>40</b>	<b>Total des charges</b>	<b>295 083</b>	<b>5 702 888</b>	<b>5 816 946</b>	<b>10 519 074</b>	<b>13 917 493</b>	<b>36 251 483</b>

	Immobilisations brutes au début de l'année	Acquisitions de l'année						Total des acquisitions de l'année	Solde à reporter
		Financé par le gouvernement du Québec	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds de dotation	Autres fonds, Fondations et dons	Autres sources		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Projets en cours	48 755 557	29 389 117	449 136			396 283	17 551 967	47 786 504	96 542 061
2 Terrains	3 080 520	0	0			0	0	-	3 080 520
3 Aménagement de terrains	57 912 847	1 276 288	(31 364)			(127 381)	53 270	1 170 813	59 083 660
4 Bâtimens	499 722 372	(0)	18 181			(121)	239 166	257 227	499 979 599
5 Bâtimens - construction prestigieuse	-							-	-
6 Améliorations majeures aux bâtimens	300 858 933	7 886 775	(515 695)			145 936	795 639	8 312 655	309 171 589
7 Améliorations locatives	1 356 716	0	0			0	0	-	1 356 716
8 Équipements informatiques	10 118 320	1 053 692	1 555 262			31 448	4 479 931	7 120 333	17 238 654
9 Équipements de communication multimédia	7 589 304	1 404 338	1 799 392			4 103	228 995	3 436 829	11 026 133
10 Mobilier et équipement de bureaux	2 567 180	1 035 154	142 679			6 750	71 301	1 255 884	3 823 065
11 Autres équipements	5 050 812	180 268	383 627			124 778	(45 579)	643 094	5 693 906
12 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	136 527 103	4 808 368	1 278 797			260 358	18 336 837	24 684 360	161 211 463
13 Documents de bibliothèques	11 227 632	0	1 602 903			16 162	226 437	1 845 501	13 073 134
14 Manuels pédagogiques	-							-	-
15 Matériels roulants	1 466 549	0	5 241			0	41 026	46 267	1 512 816
16 Réseaux de télécommunications	371 910	0	0			0	0	-	371 910
17 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-	0	0			0	0	-	-
18 Autres actifs corporels (note A)	-							-	-
19 Actifs non amortissables	4 660 208	0	0			58 500	0	58 500	4 718 708
20 Logiciels (note B)	727 732	1 121	91 475			253 860	236 270	582 726	1 310 458
21 Développements informatiques (note B)	25 891 145	703 842	308 704			0	43 799	1 056 344	26 947 489
22 Autres actifs incorporels	-							-	-
<b>23 TOTAL</b>	<b>1 117 884 842</b>	<b>47 738 962</b>	<b>7 088 339</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 170 678</b>	<b>42 259 059</b>	<b>98 257 038</b>	<b>1 216 141 880</b>

	Solde reporté	Vente ou radiation d'actifs (crédit)	Virements débit (crédit)	Immobilisations brutes à la fin de l'année	Amortissement accumulé			Immobilisations nettes à la fin de l'année	
					Solde au début de l'année	Plus amortissement	Moins annulation		Solde à la fin de l'année
24 Projets en cours	96 542 061	0		96 542 061	-			96 542 061	
25 Terrains	3 080 520	0		3 080 520	-			3 080 520	
26 Aménagement de terrains	59 083 660	0		59 083 660	34 369 839,59	1 932 585	36 302 425	22 781 235	
27 Bâtimens	499 979 599	0		499 979 599	149 880 465,77	9 599 542	159 480 008	340 499 591	
28 Bâtimens - construction prestigieuse	-	0		-	-			-	
29 Améliorations majeures aux bâtimens	309 171 589	(647 937)		308 523 652	121 564 221,77	10 009 700	131 573 922	176 949 730	
30 Améliorations locatives	1 356 716	0		1 356 716	1 215 266,21	81 796	1 297 062	59 654	
31 Équipements informatiques	17 238 654	(2 575 556)		14 663 098	3 636 238,99	3 750 459	2 511 215	9 787 615	
32 Équipements de communication multimédia	11 026 133	(2 388 872)		8 637 261	4 119 558,00	1 474 632	2 140 284	5 183 355	
33 Mobilier et équipement de bureaux	3 823 065	(455 147)		3 367 918	1 116 648,81	544 575	292 296	1 998 990	
34 Autres équipements	5 693 906	(164 681)		5 529 225	2 360 786,15	349 529	38 110	2 857 020	
35 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	161 211 463	(6 615 243)		154 596 220	50 635 329,43	13 319 274	6 558 670	97 200 287	
36 Documents de bibliothèques	13 073 134	(497 523)		12 575 611	4 092 612,92	1 160 334	255 971	4 996 976	
37 Manuels pédagogiques	-	0		-	-			-	
38 Matériels roulants	1 512 816	(422 770)		1 090 046	848 780,48	257 540	422 770	406 496	
39 Réseaux de télécommunications	371 910	(59 628)		312 282	298 401,41	31 570	59 628	41 939	
40 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	-	0		-	-		0	-	
41 Autres actifs corporels (note A)	-	0		-	-			-	
42 Actifs non amortissables	4 718 708	0		4 718 708	-			4 718 708	
43 Logiciels (note B)	1 310 458	(200 624)		1 109 834	294 993,99	310 957	199 662	703 545	
44 Développements informatiques (note B)	26 947 489	(354 240)		26 593 249	11 164 519,74	3 005 122	314 686	12 738 293	
45 Autres actifs incorporels	-			-	-			-	
<b>46 TOTAL</b>	<b>1 216 141 880</b>	<b>(14 382 220)</b>	<b>-</b>	<b>1 201 759 660</b>	<b>385 597 663</b>	<b>45 827 615</b>	<b>12 793 292</b>	<b>418 631 986</b>	<b>783 127 674</b>

Note A. Il faut communiquer avec le Ministère pour inscrire un actif dans cette catégorie.

Note B. Il faut consulter la *Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux* (Avril 2012) pour la comptabilisation de ces catégories.

**Université de Sherbrooke**  
**Salaire moyen par catégorie de personnel**  
**Exercice 2022-2023**  
**en \$**

**Annexe 17**

CATÉGORIES DE PERSONNEL		PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL NON RÉGULIER
1	Direction	142 441	114 179
2	Gérance	95 648	
3	Enseignants-chercheurs	128 439	
4	Auxiliaires à l'enseignement et à la recherche		39 670
5	Associés à l'enseignement et à la recherche		65 523
6	Professionnel non enseignant	87 805	83 729
7	Soutien technique	63 156	43 334
8	Soutien de bureau	52 509	52 152
9	Métiers et ouvriers	56 205	56 097
		<b>VALEUR MOYENNE D'UNE CHARGE DE 3 CRÉDITS</b>	
10	Chargés de cours		9 240

2023-10-24 12:26

Frais institutionnels obligatoires (FIO) et autres frais facturés aux étudiants <sup>(note1)</sup>

Exercice 2022-2023

Ensemble des fonds

en \$

No ligne	Comptes des frais institutionnels obligatoires	1 Revenus FIO
1	Frais d'admission (447)	3 022 283
2	Frais d'inscription (448)	4 077 853
3	Frais technologiques (449)	190 530
4	Frais de droits d'auteur (451)	516 871
5	Frais de rédaction de thèses ou de mémoires et frais de polongation (452)	2 093 172
6	Frais spécifiques à certains cours ou programmes (453)	2 513 957
7	Frais de diplomation et relevés de notes (454)	305 224
8	Services aux étudiants (456)	7 529 458
9	Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)	1 201 979
<b>10</b>	<b>Total pour les frais institutionnels obligatoires <sup>(2)</sup></b>	<b>21 451 327</b>
11	Explications «Autres frais institutionnels obligatoires facturés aux étudiants (457)» (si 10% ou plus du total) :	6%
12		
13		
14		

No ligne	Frais institutionnel obligatoire perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	FIO perçus
15	Primes relatives à certaines assurances obligatoires	
16	Frais pour le transport en commun (FIO)	
<b>17</b>	<b>Total des FIO perçus à titre de fiduciaire ou mandataire</b>	<b>-</b>

No ligne	Comptes des autres frais facturés aux étudiants (Non FIO)	Revenus Non FIO
18	Pénalités, retards et révision de notes (458)	278 185
19	Dons et campagnes de financement (459) <sup>(3)</sup>	-
20	Ventes de notes de cours (462)	219 017
21	Vente ou locations de matériel ou d'équipements (463)	70 007
22	Reconnaissance des acquis (464)	11 025
23	Autres frais facturés aux étudiants (467)	72 565
<b>24</b>	<b>Total pour les autres frais facturés aux étudiants (Non FIO) <sup>(4)</sup></b>	<b>650 799</b>
25	<b>Explications «Autres frais facturés aux étudiants (467)» (si 10% ou plus du total) :</b>	<b>11%</b>
26	Frais pour examen EACMC	40 010
27	Fonds de la Faculté de droit - Bonification des collections de la bibliothèque de droit	32 555
28		

29	Total des nouveaux apports reçus pour les dons et campagnes de financement	
----	--	--

No ligne	Autres frais perçu à titre de fiduciaire ou mandataire	Autres frais perçus
30	Primes relatives aux assurances des étudiants étrangers	1 178 850
31	Primes relatives aux assurances non obligatoires	3 359 281
32	Dons et campagnes de financement (exclus du compte 459)	2 236 611
33	Cotisations aux associations étudiantes	3 089 089
34	Frais pour le transport en commun (Non FIO)	
<b>35</b>	<b>Total pour les autres frais perçus à titre de fiduciaire ou mandataire</b>	<b>9 863 831</b>

Note 1: Voir la définition des frais institutionnels obligatoires à la règle budgétaire 3.3.1.

Note 2: Le total inscrit à la ligne 10 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 8 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Note 3: Ce revenu correspond à la portion de l'apport qui a été comptabilisée dans les produits de la période. Le montant total de l'apport reçu dans la période doit être inscrit à la ligne :

Note 4: Le total inscrit à la ligne 24 de la colonne 1 correspond au total inscrit à la ligne 9 de la colonne 7 à la page 2 du SIFU.

Informations nécessaires aux fins d'analyse de l'octroi de la subvention conditionnelle <sup>(note 1)</sup>

Exercice 2022-2023

en \$

	Fonds de fonctionnement <sup>(note 2)</sup>	
	2021-2022	2022-2023
<b>Solde de fonds au début aux fins de la subvention conditionnelle (note 3) (1)</b>	<b>(19 343 792)</b>	<b>(14 811 051)</b>
Produits (2) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	495 467 791	516 181 362
Charges (3) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	441 150 533	483 445 674
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (4) = (2) - (3)</b>	<b>54 317 258</b>	<b>32 735 687</b>
Virements du fonds de fonctionnement vers d'autres fonds (5) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	37 263 443	16 271 994
Virements des autres fonds vers le fonds de fonctionnement (6) (Report automatique de l'évolution du solde de fonds)	-	-
Annulation des coûts des avantages sociaux futurs (7) (compte 704 du SIFU)	(16 646 300)	(16 358 600)
Annulation des gains (-) et pertes latents (8) (Compte 879 du SIFU)	-	-
Annulation des impacts financiers de la COVID 19 (note 4) (9)	4 125 226	
Annulation des revenus relatifs au décret du 24 mars 2010 (10) (Établissements de l'Université du Québec seulement)		
<b>Résultats annuels ajustés aux fins de la subvention conditionnelle (11) = (4) - (5) + (6) + (7) + (8) + (9) + (10)</b>	<b>4 532 741</b>	<b>105 093</b>

<b>Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle avant ajustements du Ministère (12) = (1) + (11)</b>	<b>(14 811 051)</b>	<b>(14 705 958)</b>
Ajustements après révision <sup>(note 5)</sup> (13)		
<b>Solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle (14) = (12) + (13)</b>	<b>(14 811 051)</b>	<b>(14 705 958)</b>
<b>Conciliation solde de fonds à la fin aux fins de la subvention conditionnelle par rapport au solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités <sup>(note 3)</sup></b>		
Annulation ajustements cumulés aux fins de la subvention conditionnelle (15) = - (7) - (8) - (9) - (10) cumulés	(33 627 666)	(17 269 066)
Redressements des années antérieures cumulés (16)	(22 739 222)	(22 739 222)
Réévaluation et autres éléments régimes de retraite cumulé (17)	61 313 345	(69 537 155)
<b>Solde de fonds tel qu'établi aux états financiers audités (18) = (14) + (15) + (16) + (17)</b>	<b>(9 864 594)</b>	<b>(124 251 401)</b>

Note 1: Voir la règle budgétaire 5.8 (2021-2022).

Note 2 : Seulement les montant de l'année courante aux lignes 10 et 11 doivent être saisis manuellement.

Note 3 : Solde de fonds aux fins de la subvention conditionnelle à partir du solde du fonds de fonctionnement au 30 avril 2010.

Note 4 : Impacts financiers rapportés par les établissements au ministère dans le formulaire de recensement des coûts liés à la COVID-19 pour l'année courante.

Note 5 : Les ajustements après révision seront inscrits par le Ministère au besoin.

Note # 1: Ventilation du compte n° 430 - Produits non gouvernementaux

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
Dons en espèce					
Dons en nature		2 115 625			
Autres (Il faut préciser. Si le nombre de lignes est insuffisant, il faut aviser le Ministère)	---	---	---	---	---
Autre 1 Entreprises	1 518 221	16 987 731			
Autre 2 Associations	169 730	64 983 876			
Autre 3 Autres	12 362	992 583			
Autre 4 Fondation diverses		1 491 941			
Autre 5 Entreprises américaines		186 683			
Autre 6 Entreprises autres pays	3 100	414 723			
Autre 7 Autres universités	100	43 821			
Autre 8 Revenus internes		42 368			
Autre 9 Commandites	197 306				
Autre 10 Particuliers	2 080	3 600			
<b>Total</b>	<b>1 902 899</b>	<b>87 262 951</b>	-	-	-

Note # 2: Ventilation des comptes 015 et 210

	Compte 015	Compte 210
2022-2023 (T)	(2 814 016)	
2021-2022 (T-1)	978 324	
2020-2021 (T-2)		

Note # 3: Portion des dépenses financées par les subventions du Ministère (enveloppes MAO-TIC<sup>1</sup> et PQI<sup>2</sup>)

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations
Biens sous le seuil de capitalisation (892)	454 815	722 159
Biens de nature non capitalisable (893)		97 079

<sup>1</sup> Matériel, appareils, outillage, technologie de l'information et de la communication.

<sup>2</sup> Plan quinquennal d'investissement

Note # 4: Limite maximale d'emprunts temporaires non subventionnés utilisés mensuellement au cours de la période du 1er juin 2022 au 31 mai 2023 Exception faite des emprunts temporaires contractés auprès de financements Québécois

	Limite maximale utilisée												
	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	
2022-2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000 000	-

Note # 5: Utilisation des sommes allouées pour le soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap (Règle 2.1.4 des Règles budgétaires des universités)

		solde de début 30 avril 2022	Allocations	Utilisation	Ajustement	solde de fin 30 avril 2023
		2022-2023	Volet 1	808 136	1 103 734	1 148 075
	Volet 2	4 062		59 814		(55 752)

en \$

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	note 1 Apports reportés au début (court et long termes)	note 2 Redressements des apports reportés au début (court et long termes)	note 3 Nouveaux apports reportés de l'exercice	note 4 Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	note 5 Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	note 6 Apports reportés à la fin (court et long termes)
		1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada	3 558 715		6 098 024	2 456 368	201 927	6 998 444
2	Conseil de recherches en sciences humaines	6 027 766		4 009 106	4 465 816	21 463	5 549 593
3	Santé Canada	-		-	-		-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	31 159 626		23 282 681	19 973 192	1 502 760	32 966 355
5	Instituts de recherche en santé du Canada	33 360 050		16 806 501	19 624 028	203 318	30 339 205
6	Fondation canadienne pour l'innovation	14 035 639		7 581 733	2 735 233	3 053 884	15 828 255
7	Chaires de recherche du Canada	18 290 853		6 845 937	9 810 429	509 910	14 816 451
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste)	3 337 701		3 212 776	2 726 233	168 360	3 655 884
9	<b>Total pour le fonds avec restrictions</b>	<b>109 770 350</b>	<b>-</b>	<b>67 836 757</b>	<b>61 791 298</b>	<b>5 661 622</b>	<b>110 154 187</b>

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	note 1 Apports reportés au début	note 2 Redressement des apports reportés au début	note 3 Nouveaux apports de l'exercice	note 4 Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	note 7 Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	note 8 Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice	note 8 Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	note 6 Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin
		1	2	3	4	5	6=1+2+3-4+5	7	8=6-7
10	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada	14 265 326		4 983 178	-	5 661 622	24 910 126	1 868 635	23 041 490
11	<b>Total pour le fonds des immobilisations</b>	<b>14 265 326</b>	<b>-</b>	<b>4 983 178</b>	<b>-</b>	<b>5 661 622</b>	<b>24 910 126</b>	<b>1 868 635</b>	<b>23 041 490</b>

en \$

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressements des apports reportés au début (court et long termes) note 2 2	Nouveaux apports reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Subventions du Ministère	14 732 387		20 672 107	13 519 660	40 681	21 844 153
2	Subventions des autres ministères du gouvernement du Québec	33 429 989		19 116 385	23 718 290	3 336 645	25 491 439
3	Fonds de recherche du Québec - Nature et technologie (FRQNT)	5 124 679		5 476 315	4 576 462	30 488	5 994 044
4	Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)	6 980 667		8 928 131	7 589 173	41 894	8 277 731
5	Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)	4 210 570		3 886 935	2 752 663	70 383	5 274 459
6	Université du Québec et ses constituantes	-		-	-	-	-
7	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec (autres que ceux de la liste)	2 150 308		3 367 226	2 670 621	5 738	2 841 175
8	<b>Total pour le fonds avec restrictions</b>	<b>66 628 601</b>	<b>-</b>	<b>61 447 099</b>	<b>54 826 869</b>	<b>3 525 829</b>	<b>69 723 001</b>

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec	(30 310 682)	333 829 112	87 937 792	9 210 813	3 525 829	385 771 238	19 349 727	366 421 510
10	<b>Total pour le fonds des immobilisations</b>	<b>(30 310 682)</b>	<b>333 829 112</b>	<b>87 937 792</b>	<b>9 210 813</b>	<b>3 525 829</b>	<b>385 771 238</b>	<b>19 349 727</b>	<b>366 421 510</b>

(en \$)

TABLEAU 1 : FONDS AVEC RESTRICTIONS

No ligne	Organismes subventionnaires	Apports et produits reportés au début (court et long termes) note 1 1	Redressements des apports et produits reportés au début (court et long termes) note 2 2	Nouveaux apports et nouveaux produits reportés de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 5 5	Apports et produits reportés à la fin (court et long termes) note 6 6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5
1	Municipalités	609 799		758 257	369 720	32 322	966 014
2	Produits provenant d'autres universités et d'organismes apparentés	10 586 663		11 914 121	9 144 894	3 671 651	9 684 238
3	Gouvernements autres provinces	60 050		1 280	61 330		-
4	Gouvernements étrangers	2 934 719		2 686 455	1 757 772	263 976	3 599 426
5	Produits non gouvernementaux	45 079 561		91 441 469	87 262 951	6 402 751	42 855 329
6	Produits provenant d'une fondation	9 094 672		10 638 938	10 231 414	456 718	9 045 479
7	<b>Total pour le fonds avec restrictions</b>	<b>68 365 464</b>	<b>-</b>	<b>117 440 520</b>	<b>108 828 081</b>	<b>10 827 418</b>	<b>66 150 486</b>

TABLEAU 2 : FONDS DES IMMOBILISATIONS

No ligne	Ensemble des organismes subventionnaires	Apports reportés au début note 1 1	Redressement des apports reportés au début note 2 2	Nouveaux apports de l'exercice note 3 3	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice note 4 4	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations note 7 5	Apports reportés afférents aux immobilisations avant amortissement de l'exercice 6=1+2+3-4+5	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations note 8 7	Apports reportés afférents aux immobilisations à la fin note 6 8=6-7
8	Autres sources	190 536 384	9 198 758	4 192 296	255 762	10 827 418	214 499 094	13 733 519	200 765 576
9	<b>Total pour le fonds des immobilisations</b>	<b>190 536 384</b>	<b>9 198 758</b>	<b>4 192 296</b>	<b>255 762</b>	<b>10 827 418</b>	<b>214 499 094</b>	<b>13 733 519</b>	<b>200 765 576</b>

**Université de Sherbrooke**  
**Produits des entités subventionnaires du gouvernement du Canada par fonds**  
**Exercice 2022-2023**  
**Fonds de fonctionnement, fonds avec restrictions et fonds d'immobilisations**  
en \$

Annexe 23

No ligne	Comptes	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Total 4 = 1+2+3
1	Subvention des ministères du gouvernement du Canada (415)	225 210	2 456 368	-	2 681 578
2	Conseil de recherches en sciences humaines (416)	-	4 465 816	-	4 465 816
3	Santé Canada (417)	-	-	-	-
4	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (418)	-	19 973 192	-	19 973 192
5	Instituts de recherche en santé du Canada (419)	-	19 624 028	-	19 624 028
6	Fondation canadienne pour l'innovation (421)	-	2 735 233	-	2 735 233
7	Chaires de recherche du Canada (422)	9 090 285	9 810 429	-	18 900 714
8	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (autres que ceux de la liste) (420)	-	2 726 233	---	2 726 233
9	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (fonds d'immobilisations) (423)	---	---	-	-
10	<b>Total</b>	<b>9 315 495</b>	<b>61 791 298</b>	<b>-</b>	<b>71 106 793</b>

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés au début	Redressements des apports reportés au début (court et long termes)	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 2	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap	2.1.3.1 : Organisation et offre de services dans les universités		812 198		1 103 734	780 251	36 877	1 098 804	Informations pour volets 1 et 2
2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap	2.1.3.2 : Services spécialisés							-	
<b>2.1.3 Soutien à l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap</b>			<b>812 198</b>	<b>-</b>	<b>1 103 734</b>	<b>780 251</b>	<b>36 877</b>	<b>1 098 804</b>	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 1 : Programme régulier;		162 403			118 465		43 937	Informations pour l'ensemble des volets
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 2 : Démarrage de petites cohortes;							-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 3 : Stage en enseignement en milieu autochtone;							-	
2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones	Volet 4 : Projets particuliers;							-	
<b>2.1.4 Soutien aux membres des communautés autochtones</b>			<b>162 403</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>118 465</b>	<b>-</b>	<b>43 937</b>	
2.1.5 Soutien aux établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie			28 846			11 219		17 627	
2.1.6 Appui au recrutement d'étudiants internationaux ainsi qu'à leur accueil et leur intégration	Volet 2 : Actions de concertation inter établissements							-	
2.1.8 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire	2.1.8.3 Favoriser l'offre de services de RAC en formation professionnelle							-	
2.1.9 Accès à la profession enseignante	2.1.9.2 Élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation		1 723 515		1 757 080	771 794		2 708 801	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.1 Bourses d'excellence aux futurs enseignants		8 640		2 099 871	2 090 550		17 961	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.2 Bourses de persévérance pour les étudiantes et les étudiants inscrits à la maîtrise qualifiante en enseignement		233 750		432 500	233 750		432 500	
2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation	2.1.10.3 Bourses aux doctorants et aux doctorants en sciences de l'éducation		80 000		80 000	100 000		60 000	
<b>2.1.10 Soutien financier aux étudiantes et aux étudiants en sciences de l'éducation</b>			<b>322 390</b>	<b>-</b>	<b>2 612 371</b>	<b>2 424 300</b>	<b>-</b>	<b>510 461</b>	
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique	2.1.11.1 Augmentation des admissions au doctorat clinique en psychologie							-	Présenté au FF
2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique	2.1.11.2 Bourses pour les internats en psychologie		25 000		387 500	312 500		100 000	
<b>2.1.11 Soutien aux études doctorales en psychologie clinique</b>			<b>25 000</b>	<b>-</b>	<b>387 500</b>	<b>312 500</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.1 Augmenter les inscriptions dans les programmes de sciences infirmières		-		1 125 995	1 125 995		-	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.2 Favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières par des bourses aux cycles supérieurs	Volet 1 Bourses de maintises	42 056		220 000	146 195		115 861	
2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières	2.1.12.2 Favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières par des bourses aux cycles supérieurs	Volet 2 Bourses doctorales						-	
<b>2.1.12 Formation et relève professorale en sciences infirmières</b>			<b>42 056</b>	<b>-</b>	<b>1 345 995</b>	<b>1 272 190</b>	<b>-</b>	<b>115 861</b>	
2.1.13 Soutien aux stages en pratique sage femme								-	
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.1 Optimisation et développement de l'offre de formation en réponse à des besoins prioritaires		932 493		465 593	707 522		690 564	Inclus les enveloppes des années antérieures

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Appports reportés au début	Redressements des appports reportés au début (court et long termes)	Nouveaux appports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'appports reportés affectés aux immobilisations	Appports reportés à la fin (court et long termes) note 2	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.2 Développement concerté d'activités de formation à distance		573 273		-	275 920		297 353	
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.3 Formation d'appoint destinée aux professionnels formés à l'étranger - offre d'un programme d'appoint		93 000		(48)	65 121		27 831	
2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation	2.1.19.4 Formation d'appoint destinée aux professionnels formés à l'étranger - mise à jour d'un programme d'appoint							-	
<b>2.1.19 Reconfiguration de l'offre de formation</b>			<b>1 598 766</b>	<b>-</b>	<b>465 545</b>	<b>1 048 563</b>	<b>-</b>	<b>1 015 748</b>	
<b>2.1.20 Soutenir les personnes immigrantes formées à l'étranger désirant accéder à une profession réglementée</b>			<b>100 000</b>			<b>47 072</b>		<b>52 928</b>	
<b>2.1.21 Pôles régionaux</b>			<b>463 696</b>		<b>475 000</b>	<b>477 330</b>		<b>461 366</b>	
<b>2.1.22 Soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans le déploiement d'une zone</b>			<b>-</b>		<b>300 000</b>	<b>14 494</b>		<b>285 506</b>	
<b>2.1.23 Soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises</b>			<b>-</b>		<b>893 738</b>	<b>893 738</b>		<b>-</b>	
2.1.24 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 1 : Soutenir des initiatives qui font valoir la réussite scolaire de modèles significatifs ou inspirants				34 407	34 407		-	
2.1.24 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 2 : Soutenir l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études par les étudiants universitaires		84		123 292	123 376		(0)	
2.1.24 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 3 : Soutenir le déploiement d'actions visant à améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants				215 044	215 044		0	
2.1.24 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur	Volet 4 : Soutenir les initiatives favorisant la persévérance et la réussite en enseignement supérieur				630 079	630 079		(0)	
<b>2.1.24 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur</b>			<b>84</b>	<b>-</b>	<b>1 002 822</b>	<b>1 002 906</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur	Volet 1 : Des campus favorables à une santé mentale florissante (axe 2 du Plan d'action).		200 757		210 450	411 207		-	Informations pour l'ensemble des volets
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur	Volet 2 : Soutien à la population étudiante dans la diversité de ses besoins et de ses caractéristiques (axe 3 du Plan d'action).							-	
2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur	Volet 3 : Accessibilité aux services de santé mentale pour les membres de la communauté étudiante (axe 4 du Plan d'action).							-	
<b>2.1.25 Déploiement de mesures temporaires du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur</b>			<b>200 757</b>	<b>-</b>	<b>210 450</b>	<b>411 207</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>2.1.29 Mesure transitoire pour les stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation de la santé et des services sociaux</b>					<b>136 050</b>	<b>95 700</b>		<b>40 350</b>	
<b>2.1.30 Rehaussement de la sécurité de l'information et de la cybersécurité</b>								<b>-</b>	Présenté au FF
<b>2.1.31 Soutien à la formation des médecins</b>					<b>6 544 000</b>			<b>6 544 000</b>	
<b>2.1.32 Autres ajustements particuliers</b>							<b>-</b>	<b>-</b>	
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur	Volet 1 : Contribuer à offrir aux membres de la minorité de langue anglaise du Québec la possibilité de s'instruire dans leur langue et de participer à un enrichissement culturel associé à leur communauté.		218 689		(746)	206 223		11 720	Informations pour l'ensemble des volets

Subvention reportable	Libellé du volet	Libellé du sous-volet	Apports reportés au début	Redressements des apports reportés au début (court et long termes)	Nouveaux apports de l'exercice	Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	Montant transféré à titre d'apports reportés affectés aux immobilisations	Apports reportés à la fin (court et long termes) note 2	Commentaire de l'Université
			1	2	3	4	5	6 = 1 + 2 + 3 - 4 - 5	7
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur	Volet 2 : Contribuer à offrir aux apprenants de langue anglaise ou de langue française du Québec la possibilité d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde et de bénéficier ainsi d'un enrichissement culturel.							-	
2.3 Entente Canada Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes volet enseignement supérieur			218 689	-	(746)	206 223	-	11 720	
2.4.1 Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger			2 218 725		1 524 730	1 436 459		2 306 996	
	Sous total subventions spécifiques reportables		7 917 124	-	18 758 269	11 324 411	36 877	15 314 105	





## **État du traitement 2022-2023**

## **États du traitement 2022-2023**

**Rapport de l'auditeur indépendant (p. 48)**

**Formulaire de déclaration (p. 51)**

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de  
Université de Sherbrooke

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 350  
2207, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec)  
J1J 2G2

T 819 822-4000  
Sans frais : 1 800 567-6958

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après « l'état du traitement ») de Université de Sherbrooke (ci-après « l'université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2023.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du document intitulé *Rémunération des membres du personnel de direction supérieure des universités – Guide de déclaration – Année scolaire 2022-2023*.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du document intitulé *Rémunération des membres du personnel de direction supérieure des universités – Guide de déclaration – Année scolaire 2022-2023*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1). En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère

l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement**

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du document intitulé *Rémunération des membres du personnel de direction supérieure des universités – Guide de déclaration – Année scolaire 2022-2023*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Sherbrooke  
Le 16 octobre 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122686

Nom de l'établissement : **Université de Sherbrooke**

**TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés**

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés (\$)
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	
Cossette	Pierre	Recteur	REC	Non	12,0		348 610	2 679	351 289			13 150
Rémillard	Denyse	Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	RA	Non	12,0		288 251	1 265	289 516			5 228
Faucher	Jocelyne	Secrétaire générale & vice-rectrice à la vie étudiante	SG	Non	12,0		285 396	171	285 567			5 429
Fourrier	André	Secrétaire général adjoint	SGA	Non	12,0		164 792	4 044	168 836			891
Aimez	Vincenc	Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	VR	Non	12,0		255 050	2 561	257 611			13 110
Hudon	Christine	Vice-rectrice aux études et aux relations internationales	VR	Non	12,0		235 537	2 533	238 070			6 538
Perreault	Jean-Pierre	Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	VR	Non	12,0		235 498	17 182	252 680			4 650
Allary	Serge	Vice-recteur adjoint aux études	VR	Non	2,0		167 033	169	167 202	162 633		0
Beaubien	Sylvie	Vice-rectrice adjointe gouvernance, priorisation et projets stratégiques	VRA	Non	12,0		130 820	192	131 012			0
Cordeau	Patrice	Vice-recteur adjoint au développement durable	VRA	Non	12,0		130 820	2 640	133 460			1 065
Lemelin	Jean-Pascal	Vice-recteur adjoint à la recherche	VRA	Non	12,0		171 209	2 684	173 893			5 815
Myrthe	France	Vice-rectrice adjointe	VRA	Non	12,0		171 209	2 232	173 441			179
Viens	Jacques	Vice-recteur adjoint	VRA	Non	12,0		171 209	1 130	172 339			19
Dionne	Isabelle	Vice-rectrice adjointe	VRA	Non	10,0		171 209	2 220	173 429			2 011
Fortier	Marie-Josée	Vice-recteur adjoint à la transformation numérique	VRA	Non	7,0		163 308	100	163 408			1 929
Ouellet	Éric	Vice-recteur adjoint	VRA	Non	5,0		146 797	1 152	147 949			2 456
Phillips	Wendy Rose	Vice-recteur adjoint relations gouv et directrice cabinet	VRA	Non	9,0		170 794	2 023	172 817			15 869
Therrien	Dominic	Vice-recteur adjoint au dev plateformes inst recherche	VRA	Non	9,0		139 740	118	139 858			1 436
Beaulieu	Carole	Doyenne de la Faculté des sciences	DOY	Non	12,0		196 163	1 130	197 293			963
Turcotte	Sylvain	Doyen de la Faculté des sciences de l'activité physique	DOY	Non	10,0		177 321	2 531	179 852			3 338
Roy	Jean	Doyen École de gestion	DOY	Non	12,0		205 008	3 148	208 156			5 099
Dionne	Isabelle	Doyenne de la faculté des sciences de l'activité physique	DOY	Non	2,0		182 996	439	183 435			170
Dorion	Dominique	Doyen de la Faculté de médecine & des sciences de la santé (FMSS)	DOY	Non	12,0		236 741	2 396	239 137			11 899
Doucet	Patrik	Vice-recteur ressources humaines & transformation numérique	VR	Non	12,0		235 537	2 819	238 356			4 246
Proulx	Jean	Doyen de la Faculté de génie	DOY	Non	12,0		203 715	2 824	206 539			20 357
Lessard	Anick	Doyenne de la Faculté des lettres & sciences humaines (FLSH)	DOY	Non	12,0		196 057	1 130	197 187			3 799
Marquis	Louis	Doyen de la Faculté de droit	DOY	Non	12,0		189 750	171	189 921			1 080
Lessard	Anne	Doyen de la Faculté d'éducation	DOY	Non	12,0		187 879	2 267	190 146			1 205

**TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>**

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie <sup>(2)</sup>	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	112,15	Le plus élevé	265 383	40 536
		Moyenne	155 412	6 755
		Le moins élevé	110 723	29
Personnel de direction des services	18,41	Le plus élevé	195 887	17 172
		Le moins élevé	150 358	0
Personnel de gérance des emplois de soutien	128,97	Le plus élevé	156 201	33 316
		Moyenne	115 184	4 239
		Le moins élevé	85 140	0

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

**TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction <sup>(1)</sup>**

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement <sup>(2)</sup>	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	109	Le plus élevé	18 578
		Moyenne	2 697
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services	19	Le plus élevé	25 158
		Moyenne	3 614
		Le moins élevé	212
Personnel de gérance des emplois de soutien	137	Le plus élevé	8 667
		Moyenne	2 102
		Le moins élevé	0

<sup>(1)</sup> Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

<sup>(2)</sup> Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

## Renseignements additionnels pour le personnel de direction supérieure

Année 2022-2023

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année financière

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnité de transition au sein de l'établissement	Référence	Droits d'indemnité de départ détenus et non exercés
Recteur	Cossette, Pierre	25.05.31	190 672 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	348 610 \$
Vice-rectrice aux études et aux relations Internationales	Hudon, Christine	25.05.31	72 229 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	235 537 \$
Rectrice adjointe & Vice-rectrice à l'administration & au développement durable	Rémillard, Denyse	25.05.31	112 943 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	288 251 \$
Vice-recteur à la valorisation & aux partenariats	Aimez, Vincent	25.05.31	104 621 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur ressources humaines & transformation numérique	Doucet, Patrick	25.05.31	74 392 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur à la recherche & aux études supérieures	Perreault, Jean-Pierre	25.05.31	78 100 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	235 498 \$
Secrétaire générale et vice-rectrice à la vie étudiante	Faucher, Jocelyne	25.05.31	127 998 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	285 396 \$
Doyen FMSS	Dorion, Dominique	25.06.30	79 343 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	236 741 \$
Doyenne F.L.S.H.	Lessard, Anick	26.05.31	32 749 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	196 057 \$
Doyen École de gestion	Roy, Jean	25.05.31	41 700 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	205 008 \$
Doyen FASAP	Turcotte, Sylvain	26.06.30	31 184 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Marquis, Louis	23.12.31	26 442 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	189 750 \$
Doyenne Faculté des sciences	Beaulieu, Carole	26.05.31	32 855 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	196 163 \$
Doyen Faculté de génie	Proulx, Jean	25.05.31	34 987 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	203 715 \$
Doyenne Faculté d'éducation	Lessard, Anne	25.05.31	28 864 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	187 879 \$
Vice-rectrice adjointe	Myette, France		6 300 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	171 209 \$
Vice-rectrice adjointe	Dionne, Isabelle		4 341 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur adjoint à la recherche	Lemelin, Jean-Pascal		32 601 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	171 209 \$
Vice-rectrice adjointe à la transformation numérique	Fortier, Marie-Josée		48 314 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint	Ouellet, Éric		23 756 \$	9.2.4 SABB	
Vice-rectrice adjointe relationsouv. et directrice cabinet	Phillips, Wendy Rose		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint au dev. plateformes inst. recherche	Therrien, Dominic		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint au développement durable	Cordeau, Patrice		31 941 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-rectrice adjointe gouvernance, priorisation et projets stratégiques	Beaubien, Sylvie		31 941 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Secrétaire général adjoint	Fournier, André		42 772 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	164 792 \$

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

**Note complémentaire à l'état des traitements**

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

**Note :** Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.  
**SAR :** Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres de l'Université.  
**SABB :** Réfère au congé sabbatique des cadres.

**RÈGLEMENT 2575-028**

<b>TITRE :</b>	<b>Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat</b>		
<b>ADOPTION :</b>	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
<b>MODIFICATION :</b>	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-02-24-12
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2022-03-28-16
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	Le 22 octobre 2018		

**TABLE DES MATIÈRES**

1. OBJET.....	1
2. CHAMP D'APPLICATION .....	2
3. DÉFINITIONS .....	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES .....	2
5. CONTRAT .....	2
6. PROMOTION .....	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI .....	3
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE .....	6
11. RESPONSABILITÉ CIVILE .....	7
12. CUMUL DE FONCTIONS .....	7
13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION .....	7
14. RESPONSABILITÉ .....	7
15. ENTRÉE EN VIGUEUR .....	7
ANNEXE 1.....	8
ANNEXE 2.....	9

**1. OBJET**

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et les vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints;
- la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

## 3. DÉFINITIONS

- 3.1 Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

## 4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

## 5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

## 6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin suivant la décision.

## **7. SÉCURITÉ D'EMPLOI**

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

## **8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION**

### **8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur, lors de sa nomination, du renouvellement ou de la prolongation de son mandat, la personne titulaire reçoit :**

- 8.1.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

### **8.2 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat, la personne titulaire reçoit :**

- 8.2.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

### **8.3 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint en fonction avant le 1<sup>er</sup> mai 2018, la personne titulaire reçoit :**

- 8.3.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 1, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 8.3.2 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;
- 8.3.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

**8.4 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, lors de leur nomination, de leur renouvellement ou de leur prolongation de mandat après le 1<sup>er</sup> mai 2018, la personne titulaire reçoit :**

- 8.4.1 le traitement annuel tel que spécifié à l'annexe 2, déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.4.2 le remboursement des dépenses occasionnées par l'exercice des fonctions, sur présentation de pièces justificatives, mais sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par la personne supérieure immédiate;
- 8.4.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

**8.5 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur, nommée à un poste de vice-rectrice adjointe ou de vice-recteur adjoint, ou de secrétaire générale adjointe ou de secrétaire général adjoint, à savoir :**

- 8.5.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins du vice-rectorat tout en permettant une certaine flexibilité;
- 8.5.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;
- 8.5.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraînent des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;
- 8.5.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;
- 8.5.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la supérieure immédiate ou le supérieur immédiat, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;

- 8.5.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au 1<sup>er</sup> mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérés comme travaillés, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

## 9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

### 9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur:

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction du Rectorat ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction du Rectorat et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction du Rectorat pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le

décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé cette fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :**

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction du Rectorat et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **10. CONDITIONS DE RETRAITE**

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite pendant ou dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel au moment de sa retraite
- L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.
- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans qui compte douze (12) ans d'ancienneté qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction et qui a occupé sa fonction durant moins de quatre ans obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **11. RESPONSABILITÉ CIVILE**

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

## **12. CUMUL DE FONCTIONS**

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

## **13. DÉCLARATION ANNUELLE ET CADRE DE RÉMUNÉRATION**

Le conseil d'administration exige de chaque membre du personnel de direction du Rectorat qu'il lui remette une déclaration annuelle dans laquelle ce membre fait état de l'existence ou non ainsi que de la valeur pécuniaire, le cas échéant, de montants ou avantages :

- reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons pour le soutien financier de l'Université;
- reçus d'une personne morale pour laquelle il occupe toute fonction ou agit à quelque titre que ce soit, lorsque cette personne morale exerce ses activités principalement au sein de l'Université ou dans le cadre de la mission de l'Université.

Le conseil d'administration d'un établissement doit faciliter l'évaluation des coûts et le suivi par le Ministère de l'application de son cadre de rémunération.

Pour un motif exceptionnel, le conseil d'administration d'un établissement peut demander à la ou au ministre que son cadre de rémunération puisse prévoir un ajustement, une dérogation ou une application différente à l'égard d'une condition d'encadrement de la rémunération prévue au présent règlement.

## **14. RESPONSABILITÉ**

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

## **15. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement a été adopté par le conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 28 mars 2022.

## ANNEXE 1

Personnel de direction du Rectorat en fonction avant le 1<sup>er</sup> mai 2018

Traitement annuel<sup>1</sup>

En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2021

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	292 485 \$	331 806 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	242 344 \$	290 813 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	208 920 \$	271 639 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	162 956 \$	173 520 \$

<sup>1</sup> Les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1<sup>er</sup> avril de chaque année selon les politiques et règlements applicables.

## ANNEXE 2

### Personnel de direction du Rectorat nommé, renouvelé ou prolongé après le 1<sup>er</sup> mai 2018

#### Traitement annuel<sup>2</sup>

#### En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2021

Fonction	Traitement annuel minimum	Traitement annuel maximum
Rectrice/Recteur	292 485 \$	331 806 \$
Rectrice adjointe/Recteur adjoint	242 344 \$	290 813 \$
Secrétaire générale ou secrétaire général, vice-rectrice ou vice-recteur	208 920 \$	271 639 \$
Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint		
Niveau 1	154 931 \$	173 520 \$
Niveau 2	139 722 \$	154 931 \$
Niveau 3	124 515 \$	139 722 \$
Niveau 4	109 306 \$	124 515 \$

<sup>2</sup> Les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1<sup>er</sup> avril de chaque année selon les politiques et règlements applicables.

**RÈGLEMENT 2575-029**

<b>TITRE :</b>	<b>Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction des facultés</b>		
<b>ADOPTION :</b>	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2018-10-22-12
<b>MODIFICATION :</b>	Conseil d'administration	Résolution :	CA-2020-06-15-14
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	Le 22 octobre 2018		

**TABLE DES MATIÈRES**

1. OBJET .....	1
2. CHAMP D'APPLICATION .....	1
3. DÉFINITIONS .....	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES.....	2
5. CONTRAT .....	2
6. PROMOTION .....	2
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI.....	2
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	2
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION .....	4
10. CONDITIONS DE RETRAITE .....	5
11. RESPONSABILITÉ CIVILE .....	6
12. CUMUL DE FONCTIONS.....	6
13. RESPONSABILITÉ .....	6
14. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	6
ANNEXE .....	7

**1. OBJET**

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction des facultés, applicables pendant et après l'exercice de leur fonction.

**2. CHAMP D'APPLICATION**

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

- les doyennes et les doyens;
- les vice-doyennes et les vice-doyens;
- les secrétaires de faculté;
- toute autre personne qui occupe une fonction de rang équivalent.

### 3. DÉFINITIONS

- 3.1 **Comité des ressources humaines** : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.
- 3.2 **Fonction** : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.
- 3.3 **Frais de fonction** : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

### 4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction du personnel de direction des facultés sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

### 5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

### 6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin suivant la décision.

### 7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper l'une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans, sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

### 8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

## **8.1 Dans le cas des doyennes et doyens :**

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.1.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;
- 8.1.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.1.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de (4 830 \$) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;
- 8.1.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

## **8.2 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :**

- 8.2.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

## **8.3 D'autres conditions sont applicables à la personne ne détenant pas un statut de professeure ou de professeur nommée à un poste de secrétaire de faculté, à savoir :**

- 8.3.1 la semaine de travail de la personne s'établit suivant l'horaire normal de travail en vigueur à l'Université et en réponse aux besoins de la faculté tout en permettant une certaine flexibilité;
- 8.3.2 la personne est cependant disponible à l'Université en dehors des heures régulières de travail lorsque cette disponibilité est nécessaire pour la réalisation des objectifs propres à sa fonction. L'Université ne doit pas, par ailleurs, exiger plus qu'une disponibilité raisonnable;
- 8.3.3 la personne n'assumerait pas toute la dimension de sa fonction si cette personne se restreignait à des horaires réguliers. La nature même de son travail exige une disponibilité professionnelle qu'entraîne des travaux qui peuvent difficilement être accomplis durant les heures régulières de travail. De ce fait, la personne ne doit pas s'attendre à une rémunération additionnelle lorsque ses activités l'amènent à effectuer du travail en dehors de son horaire régulier;
- 8.3.4 la personne en emploi à ce titre a droit à une compensation de sept (7) jours de congé par année;
- 8.3.5 ces jours de congé sont fixés après entente avec la doyenne ou le doyen, mais ne sont pas monnayables au départ de la personne si elles n'ont pas été prises avant

son départ. Ces journées compensatoires peuvent être fractionnées en demi-journées;

- 8.3.6 la personne en absence telle que congé de maladie, de maternité, de paternité, sans traitement ou à traitement différé durant une année de référence, reçoit au 1<sup>er</sup> mai suivant, les jours compensatoires au prorata du temps travaillé. Ce prorata est calculé sur une base annuelle et le résultat est arrondi à la demi-journée. Aux fins de cet article, sont considérées comme travaillées, les absences pour congé de maladie de moins de trois (3) jours, les vacances et jours fériés.

## 9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

### 9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction d'une faculté ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction d'une faculté et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction d'une faculté pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur – les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
- dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé – elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au

moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivalent à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :**

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction d'une faculté et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **10. CONDITIONS DE RETRAITE**

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction d'une faculté reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

## **11. RESPONSABILITÉ CIVILE**

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

## **12. CUMUL DE FONCTIONS**

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

## **13. RESPONSABILITÉ**

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève le Service des ressources humaines est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

## **14. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement a été adopté par conseil d'administration le 22 octobre 2018 et est entré en vigueur à cette date. Les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 15 juin 2020.

## ANNEXE

### Personnel de direction des facultés

#### Traitement annuel et supplément administratif.<sup>1</sup>

En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2020

<b>Fonction</b>	<b>Traitement annuel</b>
Doyenne ou doyen	164 260 \$

<b>Supplément administratif</b>	
Vice-doyenne ou vice-doyen, secrétaire de faculté	12 446 \$

---

<sup>1</sup> Les montants inscrits dans la présente annexe sont indexés de la façon suivante :

- 2021-2022 : 1,75 % au 1<sup>er</sup> avril 2021

À compter de 2022, les montants inscrits dans la présente annexe seront révisés, s'il y a lieu, au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

## **Rapport sur la performance 2022-2023**

# **Rapport sur la performance 2022-2023**

**Grille des indicateurs (p. 71)**

**Mesures prises pour l'encadrement des étudiants (p. 88)**

**Programmes d'activités de recherche (p. 93)**

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke								Date :	
								Page 1 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations							
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS		Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)							
		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	provenance	
<b>Étudiant</b>									
1	Effectif étudiant total	n	24 687	24 975	24 277	25 264	25 032	MES	
2	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	%	83,1%	83,7%	84,4%	84,1%	84,3%	MES	
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	%	16,9%	16,3%	15,6%	15,9%	15,7%	MES	
4	Effectif étudiant au 2e cycle professionnel*	%	n.d.	88,5%	88,4%	89,0%	89,4%	MES	
5	Effectif étudiant au 2e cycle recherche	%	n.d.	11,5%	11,6%	11,0%	10,6%	MES	
6	Effectif étudiant au 3e cycle	%	6,7%	6,7%	6,8%	7,2%	7,5%	MES	
7	Effectif étudiant internationaux	n	1 866	1 939	1 399	1 944	2 208	MES	
8	Effectif étudiant internationaux	%	7,6%	7,8%	5,8%	7,7%	8,8%	MES	
9	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	92	114	5	49	129	MES	
10	Stagiaires postdoctoraux	n	109	130	134	104	88	MES	
11	Résidents en médecine	n	713	722	731	728	n.d.	MES	
<b>Enseignants-chercheurs</b>									
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	72	74	64	81	70	U	
13	Hommes	n	29	34	35	34	29	U	
14	Femmes	n	43	40	29	47	41	U	
15	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	1 085	1 079	1 128	1 133	n.d.	BCI	
16	Hommes	n	629	619	637	641	n.d.	BCI	
17	Femmes	n	456	460	491	492	n.d.	BCI	
18	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	2 483	2 548	2 271	2 369	n.d.	BCI	
19	Hommes	n	1 130	1 181	1 026	1 075	n.d.	BCI	
20	Femmes	n	1 353	1 367	1 245	1 294	n.d.	BCI	
21	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,2	3,1	3,5	3,1	3,3	U	
22	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7	U	
23	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n						U	
24	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n						U	
25	Cours donnés par les professeurs	%	37,4%	37,5%	40,0%	36,1%	37,9%	U	
26	Cours donnés par les chargés de cours	%	62,6%	62,5%	60,0%	63,9%	62,1%	U	
27	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	0%	0%	0%	0%	0%	U	
<b>Remarques</b>									
En raison de la déréglementation des étudiants internationaux, la variable Type de maîtrise est disponible depuis l'automne 2019-2020.									
* : Regroupe tous les étudiants, de deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits à la maîtrise recherche.									

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke								Date :	
								Page 1 de 6	
I. Éléments d'information			II. Observations						
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS			Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)						
			Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	provenance
<b>Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire</b>									
28	<b>Hommes</b>	n	<b>629</b>	<b>619</b>	<b>637</b>	<b>641</b>	<b>n.d.</b>	BCI	
29	Sciences de la santé	n	265	264	277	278	n.d.	BCI	
30	Sciences pures	n	85	84	89	90	n.d.	BCI	
31	Sciences appliquées	n	107	102	100	104	n.d.	BCI	
32	Arts	n	4	4	5	3	n.d.	BCI	
33	Lettres	n	15	8	8	9	n.d.	BCI	
34	Sciences humaines	n	52	55	55	53	n.d.	BCI	
35	Éducation	n	45	42	43	42	n.d.	BCI	
36	Droit	n	21	22	21	21	n.d.	BCI	
37	Administration	n	35	38	39	41	n.d.	BCI	
38	Autres	n	0	0	0	0	n.d.	BCI	
39	<b>Femmes</b>	n	<b>456</b>	<b>460</b>	<b>491</b>	<b>492</b>	<b>n.d.</b>	BCI	
40	Sciences de la santé	n	276	267	297	293	n.d.	BCI	
41	Sciences pures	n	23	23	23	24	n.d.	BCI	
42	Sciences appliquées	n	11	14	18	18	n.d.	BCI	
43	Arts	n	1	0	0	0	n.d.	BCI	
44	Lettres	n	12	11	9	9	n.d.	BCI	
45	Sciences humaines	n	36	40	39	39	n.d.	BCI	
46	Éducation	n	55	60	61	63	n.d.	BCI	
47	Droit	n	14	16	15	17	n.d.	BCI	
48	Administration	n	28	29	29	29	n.d.	BCI	
49	Autres	n	0	0	0	0	n.d.	BCI	
50	<b>Total</b>	n	<b>1 085</b>	<b>1 079</b>	<b>1 128</b>	<b>1 133</b>	<b>n.d.</b>	BCI	
51	Sciences de la santé	n	541	531	574	571	n.d.	BCI	
52	Sciences pures	n	108	107	112	114	n.d.	BCI	
53	Sciences appliquées	n	118	116	118	122	n.d.	BCI	
54	Arts	n	5	4	5	3	n.d.	BCI	
55	Lettres	n	27	19	17	18	n.d.	BCI	
56	Sciences humaines	n	88	95	94	92	n.d.	BCI	
57	Éducation	n	100	102	104	105	n.d.	BCI	
58	Droit	n	35	38	36	38	n.d.	BCI	
59	Administration	n	63	67	68	70	n.d.	BCI	
60	Autres	n	0	0	0	0	n.d.	BCI	
<b>Remarques</b>									

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke								Date :	
								Page 1 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations							
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS		Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)							
		Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	provenance	
<b>Chargés de cours selon le secteur disciplinaire</b>									
61	<b>Hommes</b>	n	1 130	1 181	1 026	1 075	n.d.	BCI	
62	Sciences de la santé	n	86	97	88	87	n.d.	BCI	
63	Sciences pures	n	110	113	93	106	n.d.	BCI	
64	Sciences appliquées	n	172	179	176	182	n.d.	BCI	
65	Arts	n	38	49	39	44	n.d.	BCI	
66	Lettres	n	37	31	25	28	n.d.	BCI	
67	Sciences humaines	n	201	199	172	200	n.d.	BCI	
68	Éducation	n	161	151	125	114	n.d.	BCI	
69	Droit	n	115	132	105	100	n.d.	BCI	
70	Administration	n	209	230	202	214	n.d.	BCI	
71	Autres	n	1	0	1	0	n.d.	BCI	
72	<b>Femmes</b>	n	1 353	1 367	1 245	1 294	n.d.	BCI	
73	Sciences de la santé	n	277	294	278	279	n.d.	BCI	
74	Sciences pures	n	77	70	62	64	n.d.	BCI	
75	Sciences appliquées	n	47	48	39	47	n.d.	BCI	
76	Arts	n	18	27	22	22	n.d.	BCI	
77	Lettres	n	69	86	65	65	n.d.	BCI	
78	Sciences humaines	n	261	227	219	235	n.d.	BCI	
79	Éducation	n	374	359	334	330	n.d.	BCI	
80	Droit	n	116	126	119	127	n.d.	BCI	
81	Administration	n	114	130	107	125	n.d.	BCI	
82	Autres	n	0	0	0	0	n.d.	BCI	
83	<b>Total</b>	n	2 483	2 548	2 271	2 369	n.d.	BCI	
84	Sciences de la santé	n	363	391	366	366	n.d.	BCI	
85	Sciences pures	n	187	183	155	170	n.d.	BCI	
86	Sciences appliquées	n	219	227	215	229	n.d.	BCI	
87	Arts	n	56	76	61	66	n.d.	BCI	
88	Lettres	n	106	117	90	93	n.d.	BCI	
89	Sciences humaines	n	462	426	391	435	n.d.	BCI	
90	Éducation	n	535	510	459	444	n.d.	BCI	
91	Droit	n	231	258	224	227	n.d.	BCI	
92	Administration	n	323	360	309	339	n.d.	BCI	
93	Autres	n	1	0	1	0	n.d.	BCI	
<b>Remarques</b>									
Note 1:		De par la nature particulière d'enseignement de la faculté de médecine et de l'école de musique, les données de ces deux unités sont exclues des résultats présentés dans cette section.							

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke				Date :			
				Page 1 de 6			
<b>I. Éléments d'information</b>				<b>II. Observations</b>			
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS							
Note 2:				Une certaine partie des activités créditées de la faculté de Médecine et des sciences de la santé sont données par des médecins professeurs d'enseignement clinique. On compte 844 de ces médecins (en sus des professeurs à temps plein) à avoir été rémunérés par l'Université de Sherbrooke au cours de l'année 2022-2023.			

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke										Date :		
										Page 2 de 6		
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat et autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		
		Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	Bacc.	Autres sanctions	
94	Total <sup>1</sup>	n	12 521	1 568	12 589	1 456	12 514	1 115	12 513	1 269	12 251	1 153
95	Sciences de la santé	n	2 027	335	2 068	338	2 109	364	2 138	330	2 112	302
96	Sciences pures	n	655	79	649	84	650	2	645	62	611	42
97	Sciences appliquées	n	2 663	149	2 717	215	2 731	46	2 688	67	2 688	88
98	Arts	n	87	114	89	84	80	82	85	72	86	61
99	Lettres	n	206	104	173	83	170	63	157	61	152	53
100	Sciences humaines	n	1 551	323	1 519	288	1 535	206	1 553	276	1 519	263
101	Éducation	n	2 834	17	2 845	15	2 730	4	2 841	4	2 767	5
102	Droit	n	829	14	820	14	826		812	17	828	17
103	Administration	n	1 502	350	1 517	280	1 488	297	1 428	315	1 343	276
104	Autres	n	167	83	192	55	195	51	166	65	145	46
105	<b>Femmes</b>	%										
106	Sciences de la santé	%	74,7	72,2	75,8	70,7	75,8	70,9	76,2	76,7	76,6	72,2
107	Sciences pures	%	48,4	39,2	49,5	46,4	51,8	50	54,4	53,2	56,3	47,6
108	Sciences appliquées	%	19,6	24,2	19,4	27,4	20,7	23,9	20,7	29,9	22,3	28,4
109	Arts	%	33,3	63,2	30,3	75	30	73,2	30,6	72,2	27,9	75,4
110	Lettres	%	76,2	68,3	78	66,3	78,8	74,6	77,7	70,5	79,6	73,6
111	Sciences humaines	%	70,6	74,3	70,4	70,8	70,3	73,3	70	71,7	70,8	72,2
112	Éducation	%	58	35,3	56,9	60	58,6	100	57,5	100	59,4	80
113	Droit	%	70,8	78,6	75,2	85,7	73,1		73,6	76,5	73,1	88,2
114	Administration	%	44,7	40,6	46,1	41,1	45,6	42,8	46,4	43,8	45,8	44,6
115	Autres	%	61,7	61,4	64,1	69,1	64,1	62,7	66,9	47,7	66,9	37
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Le total prend en considération toutes les valeurs de genre.												
<b>Remarques</b>												
Les valeurs Sans objet et Valeur indéterminée, de la variable domaine, ne sont pas comptabilisées.												

2e cycle - Maîtrise + autres sanctions		Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
			Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions	Maîtrise	Autres sanctions
116	<b>Total</b>	n	4 842	3 389	4 942	3 635	4 960	3 426	5 301	3 701	5 239	3 725
117	Sciences de la santé	n	444	313	447	360	441	395	435	407	419	492
118	Sciences pures	n	233	48	262	59	252	30	281	31	257	62
119	Sciences appliquées	n	518	349	566	309	574	286	648	323	718	297
120	Arts	n	15	34	14	32	16	18	17	19	7	10
121	Lettres	n	73	65	88	50	75	60	73	51	68	50
122	Sciences humaines	n	695	383	680	357	656	322	670	384	676	369
123	Éducation	n	803	742	818	772	813	714	916	849	915	803
124	Droit	n	352	191	366	223	383	208	413	218	398	173
125	Administration	n	1 360	1 205	1 357	1 402	1 387	1 325	1 499	1 344	1 476	1 399
126	Autres	n	349	59	344	71	363	68	349	75	305	70
127	<b>Femmes</b>	%										699,8
128	Sciences de la santé	%	75,2	87,2	74,9	86,7	75,1	86,6	76,8	89,7	80,2	87,8
129	Sciences pures	%	52,4	56,3	54,6	45,8	51,6	53,3	52	45,2	49	56,5
130	Sciences appliquées	%	17,8	28,4	18,9	33,7	22,3	33,9	24,4	37,5	22,4	33
131	Arts	%	53,3	55,9	57,1	59,4	56,3	50	58,8	63,2	85,7	50
132	Lettres	%	83,6	87,7	77,3	96	73,3	90	69,9	96,1	72,1	96
133	Sciences humaines	%	67,3	79,4	67,1	78,4	66,3	81,4	65,5	81,8	64,5	82,9
134	Éducation	%	81,3	77,6	81,1	76,4	80,1	79,3	78,5	78,7	75,5	80
135	Droit	%	73,3	75,4	72,7	75,3	72,8	71,6	77,5	75,7	77,9	75,1
136	Administration	%	44,8	61,8	44,1	67,6	47,3	66,5	49,3	68,6	49,2	68,5
137	Autres	%	65,9	71,2	66,9	76,1	69,7	85,3	71,1	74,7	65,9	70
	<b>Remarques</b>											

	3e cycle - Doctorat + autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
			Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions	Doctorat	Autres sanctions
138	<b>Total</b>	n	1 397	244	1 444	222	1 433	213	1 525	266	1 565	286
139	Sciences de la santé	n	135		159		146		159	10	174	17
140	Sciences pures	n	202		218		210		221		232	
141	Sciences appliquées	n	339		349		383		461		471	
142	Arts	n		7								
143	Lettres	n	37		27		28		30		32	
144	Sciences humaines	n	425	1	443		441	1	436	1	450	
145	Éducation	n	164	71	157	47	146	36	144	50	136	43
146	Droit	n	30		29		27		26		31	
147	Administration	n	63	56	60	51	51	33	47	59	39	80
148	Autres	n	2	109	2	124	1	143	1	146		146
149	<b>Femmes</b>	%										
150	Sciences de la santé	%	57,8		57,9		62,3		67,9	80	71,8	76,5
151	Sciences pures	%	41,6		41,7		44,3		41,2		40,9	
152	Sciences appliquées	%	20,6		22,6		23,8		23		25,7	
153	Arts	%		28,6								
154	Lettres	%	75,7		74,1		75		80		81,3	
155	Sciences humaines	%	70,8	100	69,8		71,2	100	70,9	100	67,6	
156	Éducation	%	60,4	80,3	58,6	72,3	59,6	72,2	64,6	76	66,9	55,8
157	Droit	%	46,7		44,8		48,1		50		41,9	
158	Administration	%	31,7	60,7	31,7	62,7	33,3	69,7	36,2	61	41	61,3
159	Autres	%	0	30,3	0	40,3	0	46,9	100	45,9		48,6
	<b>Remarques</b>											

	Total - Grades + autres sanctions	Unité	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
			Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction	Grades	Autres sanction
160	<b>Total</b>	n	<b>18 760</b>	<b>5 201</b>	<b>18 975</b>	<b>5 313</b>	<b>18 907</b>	<b>4 754</b>	<b>19 339</b>	<b>5 236</b>	<b>19 055</b>	<b>5 164</b>
161	Sciences de la santé	n	2 606	648	2 674	698	2 696	759	2 732	747	2 705	811
162	Sciences pures	n	1 090	127	1 129	143	1 112	32	1 147	93	1 100	104
163	Sciences appliquées	n	3 520	498	3 632	524	3 688	332	3 797	390	3 877	385
164	Arts	n	102	155	103	116	96	100	102	91	93	71
165	Lettres	n	316	169	288	133	273	123	260	112	252	103
166	Sciences humaines	n	2 671	707	2 642	645	2 632	529	2 659	661	2 645	632
167	Éducation	n	3 801	830	3 820	834	3 689	754	3 901	903	3 818	851
168	Droit	n	1 211	205	1 215	237	1 236	208	1 251	235	1 257	190
169	Administration	n	2 925	1 611	2 934	1 733	2 926	1 655	2 974	1 718	2 858	1 755
170	Autres	n	518	251	538	250	559	262	516	286	450	262
171	<b>Femmes</b>	%										
172	Sciences de la santé	%	73,9	79,5	74,6	78,9	74,9	79,1	75,8	83,8	76,9	81,8
173	Sciences pures	%	48	45,7	49,2	46,2	50,4	53,1	51,3	50,5	51,4	52,9
174	Sciences appliquées	%	19,4	27,1	19,6	31,1	21,2	32,5	21,6	36,2	22,7	31,9
175	Arts	%	36,3	60	34	70,7	34,4	69	35,3	70,3	32,3	71,8
176	Lettres	%	77,8	75,7	77,4	77,4	76,9	82,1	75,8	82,1	77,8	84,5
177	Sciences humaines	%	69,8	77,1	69,5	75	69,5	78,3	69	77,6	68,7	78,5
178	Éducation	%	63,1	77	62,1	75,9	63,4	79	62,7	78,6	63,5	78,7
179	Droit	%	70,9	75,6	73,7	75,9	72,5	71,6	74,4	75,7	73,8	76,3
180	Administration	%	44,5	57,2	44,9	63,2	46,2	62,3	47,7	63,8	47,5	64,4
181	Autres	%	64,3	50,2	65,6	56,8	67,6	59,9	69,8	53,8	66,2	52,3

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke												Date :														
I. Éléments d'information												II. Observations														
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE												Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade														
												2012		2014		2016		2018		2019		2020		2021		
Taux de réussite des études de baccalauréat												n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
182	Persévérance après 1 an											2 810	89,9%	2 958	89,0%	3 150	89,8%	3 147	90,5%	3 335	91,7%	3 164	90,7%	3 081	90,6%	
183	Diplomation après 6 ans											2 583	82,7%	2 705	81,4%	2 954	84,3%									
<b>Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant</b>																										
184	Sciences de la santé											444	79,0%	464	79,5%	601	80,6%									
185	Sciences pures											170	78,0%	186	75,3%	187	85,0%									
186	Sciences appliquées											421	79,1%	500	81,7%	510	82,5%									
187	Arts											27	73,0%	22	81,5%	24	88,9%									
188	Lettres											154	83,2%	161	86,1%	48	69,6%									
189	Sciences humaines											320	82,5%	347	77,5%	452	84,8%									
190	Éducation											445	83,0%	460	75,9%	467	80,9%									
191	Droit											301	93,8%	294	93,9%	284	95,3%									
192	Administration											258	90,2%	237	94,4%	341	93,7%									
193	Autres											43	75,4%	34	77,3%	40	74,1%									
<b>Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant</b>																										
194	Sciences de la santé											479	72,8%	597	75,6%	613	77,7%	610	79,7%							
195	Sciences pures											24	68,6%	29	69,0%	45	78,9%	44	81,5%							
196	Sciences appliquées											19	70,4%	30	76,9%	32	71,1%	22	71,0%							
197	Arts											47	79,7%	51	77,3%	47	77,0%	56	81,2%							
198	Lettres																	1	100,0%							
199	Sciences humaines											6	54,5%	8	72,7%	2	22,2%	4	36,4%							
200	Éducation											79	71,8%	93	70,5%	92	74,2%	89	78,8%							
201	Droit											5	38,5%	6	37,5%	2	50,0%	1	14,3%							
202	Administration											17	70,8%	97	79,5%	83	75,5%	97	85,1%							
203	Autres											195	79,6%	207	81,5%	202	83,5%	207	81,8%							
204												87	59,8%	76	65,8%	108	75,3%	89	79,5%							

Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant														
205	après 8 ans, par domaine CLASS dominant	96	57,1%	96	56,5%									
206	Sciences de la santé	11	78,6%	13	59,1%									
207	Sciences pures	18	75,0%	16	76,2%									
208	Sciences appliquées	26	70,3%	26	83,9%									
209	Arts													
210	Lettres	2	33,3%	2	40,0%									
211	Sciences humaines	32	58,2%	32	50,0%									
212	Éducation	2	10,5%	5	33,3%									
213	Droit	1	33,3%	2	50,0%									
214	Administration	2	28,6%											
215	Autres	2	66,7%											
<b>Remarques</b>														
À la demande du MES, il s'agit ici du nombre de personnes en persévérance et du nombre de personnes diplômées et non du nombre de personnes de la cohorte initiale comme mentionné dans le titre et la définition du document.														

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke							Date :		
							Page 4 de 6		
I. Éléments d'information			II. Observations						
INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE			Cohorte de nouveaux inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade						
Durée moyenne des études au baccalauréat			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
216	Sciences de la santé		3,2	3,1	3,2	2,9	3,0	n.d.	n.d.
217	Sciences pures		3,6	3,5	3,6	3,3	3,4	n.d.	n.d.
218	Sciences appliquées		4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	n.d.	n.d.
219	Arts		3,1	3,1	3,4	3,2	3,3	n.d.	n.d.
220	Lettres		3,3	3,3	3,2	3,4	3,3	n.d.	n.d.
221	Sciences humaines		3,0	3,0	3,1	3,1	3,1	n.d.	n.d.
222	Éducation		3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	n.d.	n.d.
223	Droit		3,1	3,2	3,1	3,1	3,1	n.d.	n.d.
224	Administration		3,1	3,0	3,2	3,1	3,1	n.d.	n.d.
225	Autres		3,0	3,6	3,5	3,4	3,6	n.d.	n.d.
226	Ensemble des secteurs		3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de maîtrise			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
227	Sciences de la santé		2,6	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3
228	Sciences pures		2,4	2,8	2,8	2,5	2,3	2,3	2,4
229	Sciences appliquées		2,3	2,2	2,1	1,8	1,7	1,7	1,6
230	Arts			1,0					1,7
231	Lettres		3,2	3,1	2,9	2,9	2,5	3,0	2,4
232	Sciences humaines		2,2	2,3	2,2	2,1	2,1	2,3	2,1
233	Éducation		3,3	3,6	3,3	3,3	3,2	3,0	2,7
234	Droit		1,6	1,8	1,6	1,7	1,6	1,5	1,6
235	Administration		1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,5
236	Autres		2,1	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2
237	Ensemble des secteurs		2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8

	Durée moyenne des études de doctorat	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
238	Sciences de la santé	5,2	5,0	5,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
239	Sciences pures	4,9	5,3	5,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
240	Sciences appliquées	4,9	4,6	4,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
241	Arts				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
242	Lettres	5,7	6,3	6,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
243	Sciences humaines	6,6	6,0	6,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
244	Éducation	7,5	5,2	4,9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
245	Droit	6,3		7,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
246	Administration	6,8	6,4		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
247	Autres				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
248	Ensemble des secteurs	5,6	5,4	5,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	<b>Remarques</b>							
	Une cellule vide représente l'absence de diplômés pour une cohorte choisie, ainsi la durée moyenne des études ne peut être calculée.							

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke			Date :				
			Page 5 de 6				
I. Éléments d'information			II. Observations				
INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL							
Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)							
	Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
249	Hommes	n	1 428	1 466	1 502	1 553	n.d.
250	Direction	n	91	97	97	94	n.d.
251	Haute direction	n	7	7	9	9	n.d.
252	Autre personnel de direction	n	84	90	88	85	n.d.
253	Professeurs	n	632	623	645	659	n.d.
254	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	150	163	158	184	n.d.
255	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	150	163	158	184	n.d.
256	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	n.d.
257	Personnel de gérance	n	15	15	16	16	n.d.
258	Personnel professionnel	n	194	223	233	238	n.d.
259	Personnel technique	n	210	214	216	225	n.d.
260	Personnel de bureau	n	30	26	28	26	n.d.
261	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	106	105	109	111	n.d.
262	Personnel métiers et services	n	106	105	109	111	n.d.
263	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	n.d.

Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke				Date :		Page 5 de 6	
I. Éléments d'information		II. Observations					
264	Femmes	n	1 530	1 584	1 671	1 775	n.d.
265	Direction	n	67	74	75	82	n.d.
266	Haute direction	n	5	5	6	5	n.d.
267	Autre personnel de direction	n	62	69	69	77	n.d.
268	Professeurs	n	504	517	539	545	n.d.
269	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	73	85	108	121	n.d.
270	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	73	85	108	121	n.d.
271	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	n.d.
272	Personnel de gérance	n	2	1	2	2	n.d.
273	Personnel professionnel	n	301	322	352	386	n.d.
274	Personnel technique	n	153	156	160	168	n.d.
275	Personnel de bureau	n	409	408	416	450	n.d.
276	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	21	21	19	21	n.d.
277	Personnel métiers et services	n	21	21	19	21	n.d.
278	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	n.d.
279	<b>Total</b>	<b>n</b>	<b>2 958</b>	<b>3 050</b>	<b>3 173</b>	<b>3 328</b>	<b>n.d.</b>
280	Direction	n	158	171	172	176	n.d.
281	Haute direction	n	12	12	15	14	n.d.
282	Autre personnel de direction	n	146	159	157	162	n.d.
283	Professeurs	n	1 136	1 140	1 184	1 204	n.d.
284	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	223	248	266	305	n.d.
285	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	223	248	266	305	n.d.
286	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	0	0	0	n.d.
287	Personnel de gérance	n	17	16	18	18	n.d.
288	Personnel professionnel	n	495	545	585	624	n.d.
289	Personnel technique	n	363	370	376	393	n.d.
290	Personnel de bureau	n	439	434	444	476	n.d.
291	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	127	126	128	132	n.d.
292	Personnel métiers et services	n	127	126	128	132	n.d.
293	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	n.d.
<b>Remarques</b>							

<b>Nom de l'établissement : Université de Sherbrooke</b>			<b>Date :</b>			
			<b>Page 6 de 6</b>			
<b>I. Éléments d'information</b>			<b>II. Observations</b>			
<b>INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE</b>						
<b>Fonds de recherche par source de financement</b>		<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
		<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>	<b>k\$</b>
294	<b>Fonds de recherche (total)</b>	153 812 \$	189 622 \$	190 519 \$	230 581 \$	221 460 \$
295	<b>Subventions d'infrastructure de la FCI</b>	18 445 \$	18 013 \$	12 847 \$	12 827 \$	9 810 \$
	<b>Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)</b>	52 046 \$	61 859 \$	69 022 \$	67 038 \$	59 085 \$
296						
297	Chaires de recherche du Canada	5 355 \$	5 423 \$	6 773 \$	6 674 \$	6 796 \$
298	Organismes subventionnaires canadiens	44 519 \$	52 447 \$	59 566 \$	53 257 \$	44 098 \$
299	Gouvernement du Canada	2 172 \$	3 990 \$	2 683 \$	7 108 \$	8 190 \$
300	<b>Subventions de recherche du Québec</b>	24 472 \$	44 627 \$	45 036 \$	80 424 \$	77 770 \$
301	Fonds de recherche du Québec	12 488 \$	13 846 \$	14 229 \$	15 719 \$	18 608 \$
302	Gouvernement du Québec	11 984 \$	30 782 \$	30 807 \$	64 705 \$	59 162 \$
303	<b>Autres sources</b>	50 518 \$	57 361 \$	55 735 \$	62 572 \$	66 199 \$
304	Contrats	8 332 \$	7 761 \$	7 878 \$	7 720 \$	8 596 \$
<b>Remarques</b>						
<b>Chaires de recherche (nombre)</b>		<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
		<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>	<b>n</b>
305	<b>Unité de recherche</b>	41	36	32	31	27
306	Chaire de recherche du Canada	37	33	34	38	37
307	Autres chaires de recherche	43	45	53	56	55
<b>Remarques</b>						

	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		k\$	k\$	k\$	k\$	k\$
308	<b>Fonds de recherche (total)</b>	<b>153 812 \$</b>	<b>189 622 \$</b>	<b>190 519 \$</b>	<b>230 581 \$</b>	<b>221 460 \$</b>
309	Sciences de la santé	49 437 \$	59 045 \$	59 545 \$	62 998 \$	73 626 \$
310	Sciences pures	42 163 \$	51 725 \$	50 689 \$	56 101 \$	47 880 \$
311	Sciences appliquées	47 679 \$	60 180 \$	55 173 \$	89 006 \$	73 492 \$
312	Arts	20 \$	- \$	- \$	- \$	109 \$
313	Lettres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
314	Sciences humaines	6 374 \$	9 110 \$	10 655 \$	9 434 \$	10 814 \$
315	Éducation	4 678 \$	5 195 \$	8 985 \$	7 647 \$	8 655 \$
316	Droit	458 \$	663 \$	1 229 \$	1 063 \$	1 741 \$
317	Administration	1 806 \$	2 335 \$	3 800 \$	3 283 \$	3 269 \$
318	Autres	1 198 \$	1 367 \$	442 \$	1 049 \$	1 874 \$
	<b>Remarques</b>					
	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		%	%	%	%	%
319	<b>Professeurs-chercheurs financés</b>	<b>44%</b>	<b>45%</b>	<b>45%</b>	<b>45%</b>	n.d.
320	Sciences de la santé	26%	26%	23%	24%	n.d.
321	Sciences pures	87%	93%	91%	87%	n.d.
322	Sciences appliquées	88%	89%	93%	90%	n.d.
323	Arts	20%	0%	0%	0%	n.d.
324	Lettres	0%	0%	0%	0%	n.d.
325	Sciences humaines	53%	55%	56%	60%	n.d.
326	Éducation	42%	48%	62%	52%	n.d.
327	Droit	43%	45%	42%	47%	n.d.
328	Administration	30%	25%	31%	29%	n.d.
329	Autres					
	<b>Remarques</b>					

	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		\$	\$	\$	\$	\$
330	<b>Financement médian (ensemble des secteurs)</b>	<b>74 050 \$</b>	<b>70 056 \$</b>	<b>94 225 \$</b>	<b>88 000 \$</b>	<b>83 238 \$</b>
331	Sciences de la santé	99 549 \$	116 586 \$	170 059 \$	157 438 \$	148 664 \$
332	Sciences pures	117 166 \$	68 200 \$	95 200 \$	88 000 \$	107 000 \$
333	Sciences appliquées	184 160 \$	206 651 \$	246 528 \$	212 863 \$	184 000 \$
334	Arts	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	26 674 \$
335	Lettres	22 060 \$	25 880 \$	31 000 \$	34 948 \$	18 950 \$
336	Sciences humaines	29 375 \$	27 999 \$	41 955 \$	44 079 \$	30 509 \$
337	Éducation	41 740 \$	40 632 \$	39 566 \$	50 141 \$	50 944 \$
338	Droit	7 750 \$	14 680 \$	8 500 \$	17 175 \$	29 985 \$
339	Administration	29 947 \$	37 431 \$	54 360 \$	38 546 \$	73 718 \$
340	Autres					
	<b>Remarques</b>					

## Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

À l'UdeS, la réussite étudiante est au cœur de la mission et se place au centre du plan stratégique 2022-2025. La réputation de l'Université s'est d'ailleurs bâtie en mettant à la disposition de la communauté étudiante des ressources, services, mesures d'accompagnement et outils pour appuyer chaque personne à toutes les étapes du parcours.

En plus des données sur l'encadrement étudiant intégrées aux chiffriers préparés par le ministère, l'Université de Sherbrooke renouvelle sans cesse son offre de formation. Ainsi, en 2022-2023, elle a offert 416 programmes diversifiés, pertinents et de qualité. Il s'agit là d'une contribution exceptionnelle à la société québécoise rendue possible par une approche centrée sur l'écoute des besoins, l'anticipation des changements et une capacité d'adaptation rapide.

### *Mesures phares d'encadrement des étudiants*

#### 1. Alternance travail-études

L'Université de Sherbrooke continue d'offrir un grand nombre d'expériences de formation pratique en milieu de travail. En 2022-2023, 4 935 étudiantes et étudiants, inscrits dans l'un des 49 programmes et cheminements offerts en régime coopératif, ont bénéficié d'une formation incorporant entre trois à cinq stages rémunérés en entreprise ou dans diverses organisations publiques au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde. Les personnes étudiantes qui effectuent un stage en régime coopératif reçoivent un salaire moyen de 9 000 \$ par stage. L'ensemble des stages génèrent 58 M\$ en masse salariale.

Les étudiants inscrits dans une activité de stage (coop ou non) bénéficient, avant, pendant et après le stage, d'un accompagnement personnalisé de qualité adapté à leur niveau d'études, qui leur permet de développer leurs compétences dans leur domaine et les amènent, notamment, à faire preuve de réflexivité. Ils acquièrent également des expériences de travail pertinentes contribuant à leur développement professionnel. Cette approche est non seulement reconnue pour faciliter l'intégration des connaissances acquises et une progression dans le parcours étudiant, mais permet également un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité. Il s'agit d'une performance exceptionnelle au Québec qui donne lieu à plusieurs innovations.

#### 2. L'apprentissage intégré au travail (AIT)

Au-delà du régime coopératif, l'apprentissage intégré au travail (AIT) ou par des activités de services à la collectivité a poursuivi son développement. Avec le portail estrien de l'apprentissage expérientiel au service de la collectivité **Apprendre avec VOUS / Learning with YOU**, l'UdeS collabore avec les autres établissements d'enseignement supérieur de l'Estrie pour faire connaître au grand public les nombreuses cliniques-écoles et des centaines de projets pédagogiques. Cette initiative permet à la communauté estrienne de bénéficier gratuitement ou à prix modique de services spécialisés, tout en soutenant l'apprentissage d'étudiants collégiaux et universitaires. Une ressource professionnelle

associée au portail agit comme intermédiaire entre les équipes programmes et les collectivités afin de développer et de réaliser des mandats dans le cadre d'activités pédagogiques offertes aux personnes étudiantes.

Par ailleurs, plus de 1 088 260 \$ ont été octroyés en 2022-2023 à l'UdeS par le programme iHub de l'organisme national Enseignement coopératif et apprentissage intégré au travail (ECAIT Canada) afin de soutenir des projets d'AIT pour plus de 646 étudiantes et étudiants inscrits dans différents programmes.

Aux études supérieures, plusieurs programmes en recherche recourent à une approche ancrée dans les milieux pour favoriser l'intégration « pratique et recherche ». C'est le cas notamment des programmes de doctorat en administration et en économie. Chaque année, des rencontres sont organisées entre des personnes étudiantes de 3<sup>e</sup> cycle et des gestionnaires en industrie. Si ces derniers choisissent de s'associer à une personne étudiante, le projet d'études devient alors un projet d'entreprise et est encadré par le **Pôle de valorisation de la recherche RCGT**. Des étudiants de maîtrises professionnelles font aussi des stages dans les entreprises. C'est par exemple le cas en informatique, en génie, en communication stratégique, en chimie et en géomatique.

### 3. Avantages UdeS

Le développement de la formation en recherche et la qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs sont des priorités de l'Université de Sherbrooke. L'offre de formation de l'UdeS est donc à la fois constituée de programmes disciplinaires conçus selon un modèle classique de séminaires et d'activités de recherche, de programmes interdisciplinaires souvent fondés sur des approches pédagogiques innovantes et de mesures d'appui à la réussite étudiante.

L'UdeS est consciente que le succès de la relation d'encadrement aux cycles supérieurs, bien qu'établie sur une réelle volonté de collaboration active entre la personne étudiante et sa direction de recherche, est plus solide lorsqu'elle s'appuie sur une bonne connaissance des rôles et des responsabilités de chacun et que les attentes des deux parties sont explicites. C'est pourquoi elle implante présentement un document qui guide les discussions lors d'une première rencontre obligatoire : l'**Accord de collaboration**. Cette entente doit être signée par la personne étudiante et sa direction de recherche.

Un **Comité de mentorat** est par ailleurs mis en place pour toutes les nouvelles personnes inscrites à la maîtrise et au doctorat dans tous les programmes d'études en recherche. Dirigé par la personne étudiante et créé indépendamment de la direction de recherche, le comité de mentorat se réunit annuellement. Il formalise l'occasion de discuter de l'avancement du projet de recherche, de faire le point sur le cheminement universitaire, la situation personnelle, le travail de collaboration, les réalisations et les perspectives professionnelles. Il facilite également l'intégration de la personne étudiante à la vie universitaire et au monde scientifique et réduit les risques d'isolement.

Le **Centre Compétence en recherche plus (CR+)** est l'un des avantages distinctifs de l'Université de Sherbrooke. Par son offre d'activités pédagogiques complémentaires et diversifiées, il favorise non seulement le développement de compétences transversales

adaptées aux besoins et aux enjeux des divers milieux de recherche, mais outille aussi les personnes étudiantes afin de leur permettre de prendre un rôle actif et autonome dans leur formation.

L'UdeS propose également un excellent **programme de bourses universitaires**, qui a d'ailleurs été bonifié en 2022. Une grande proportion des personnes inscrites dans des programmes en recherche peut donc bénéficier d'une importante bourse, soit 28 000 \$ sur 2 ans à la maîtrise et 50 250 \$ sur trois ans au doctorat, ce qui en fait un excellent levier pour l'obtention de bourses externes. Environ 90 bourses, totalisant plus de 5 M\$, sont offertes annuellement. De plus, les étudiantes et les étudiants peuvent bénéficier d'un programme d'aide à la rédaction de leurs demandes de subvention destinées aux organismes subventionnaires.

Des mesures d'appui à la réussite ont aussi été instaurées afin que chaque personne inscrite aux cycles supérieurs ait accès à des ressources pour l'aider à surmonter les défis de son parcours universitaire. À titre d'exemples, notons la tenue de 49 journées Red-Action, 22 journées de plus qu'en 2021-2022, auxquelles ont participé 364 étudiantes et étudiants, l'implantation d'un portfolio numérique pour chaque personne inscrite dans les programmes recherche, la création d'outils de suivis pour favoriser l'avancement régulier et fluide des études, la disponibilité de guides régissant les bonnes pratiques d'encadrement, etc.

L'impact de toutes ces mesures est grand : on observe une diminution de la durée des études dans les programmes de cycles supérieurs en recherche et une augmentation du taux de diplomation.

#### **4. Formation continue à visée professionnelle**

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante pour l'UdeS. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants de mettre à jour leurs connaissances ou de se perfectionner dans un champ particulier du savoir ou dans un secteur précis du marché du travail. À cette fin, l'Université de Sherbrooke propose une offre de formation diversifiée et complémentaire composée de programmes courts (microprogrammes et diplômes d'études supérieures spécialisées) et de maîtrises fondées sur des pédagogies actives (mandats, cliniques, études de cas, approches par problèmes ou par projets, etc.). Plusieurs sont offerts à distance ou en mode hybride.

#### **5. Internationalisation**

Dans le contexte de la mondialisation des échanges sociaux, culturels ou économiques, la formation supérieure doit répondre aux enjeux de mobilité professionnelle internationale, de relations multiculturelles et de diversité des populations. Le processus d'internationalisation devient ainsi de plus en plus inhérent à la nature même de l'Université.

En 2022-2023, l'Université de Sherbrooke a accueilli 3 043 étudiantes et étudiants internationaux en provenance de 104 pays et territoires (principalement de la France

pour 1 469 d'entre eux). La grande majorité des 298 stagiaires postdoctoraux provient aussi de l'international.

L'UdeS a introduit des mesures pour assurer le meilleur taux de réussite possible pour tous ces étudiants issus de contextes culturels très variés. Elle profite de plus de la présence de ces personnes de cultures différentes pour développer les compétences interculturelles dans l'ensemble de la communauté et l'ouvrir à la diversité culturelle.

Pour favoriser l'intégration universitaire et sociale des étudiantes et étudiants internationaux, l'Université de Sherbrooke a développé un programme d'accueil constitué de mesures de suivis en ligne et sur place, de rencontres, de visites guidées, d'activités sociales et de parrainage, d'ateliers sur le travail intellectuel, etc. Les besoins particuliers de ce segment de la population étudiante sont également pris en compte afin de les préparer aux activités de stages et au travail sur le campus et hors campus. Par exemple, des formations sur les caractéristiques du monde du travail québécois sont offertes à tous les étudiants internationaux inscrits aux programmes en régime coopératif, ainsi qu'aux autres étudiantes et étudiants internationaux ou issus de l'immigration qui le souhaitent, afin de les aider à rédiger leur curriculum vitae, à préparer leurs entrevues et adapter leur style de communication et leurs modes de fonctionnement aux codes culturels et aux usages particuliers de leur milieu d'accueil québécois. Un projet est aussi en cours pour aider les milieux de stages à favoriser l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux dans leurs organisations.

Des mesures toutes particulières ont été implantées afin d'assurer l'accueil et l'intégration des personnes ukrainiennes touchées par la guerre et de les appuyer de manière concrète dans leur projet d'étude, dans leur installation à Sherbrooke et dans le processus d'immigration ou de séjour au Canada. Entre autres, les personnes en provenance de l'Ukraine peuvent bénéficier d'un processus accéléré pour le traitement des demandes d'admission, de la possibilité d'accommodement, d'un accompagnement personnalisé pour les demandes de papiers légaux et d'aide pour identifier des sources de revenus ou d'aide financière, d'aide à l'installation, de dons d'objets de première nécessité, d'un soutien financier d'urgence, etc.

### *Autres mesures d'encadrement des étudiants*

#### **1. Plan d'action 2021-2026 pour et avec les peuples autochtones**

L'Université de Sherbrooke inscrit au premier rang des valeurs qui l'animent une attention particulière aux personnes, au respect de la diversité et au rayonnement de chacun des membres de sa communauté. Avec la mise en œuvre du *Plan d'action 2021-2026 pour et avec les peuples autochtones*, l'UdeS formalise une série d'engagements visant à renforcer sa capacité à contribuer à la réussite éducative des étudiantes et étudiants autochtones et à accueillir et reconnaître les savoirs et les cultures autochtones sur ses campus et au sein de ses missions d'enseignement, de recherche et de services aux collectivités. Par des actions concertées prenant appui sur des collaborations avec les partenaires autochtones, l'UdeS s'est engagée à créer un milieu socialement et culturellement sécuritaire qui comprend les réalités et les enjeux des peuples

autochtones afin de favoriser leur mieux-être, d'assurer leur plein développement et de contribuer à une société plus ouverte et plus juste.

## 2. *Mesure de soutien à l'apprentissage*

L'UdeS offre également une foule de mesures de soutien aux étudiantes et aux étudiants. Les **Centres d'entraide à l'étude par les pairs** offrent aux personnes nouvellement inscrites l'aide bénévole de tutrices et tuteurs expérimentés du même domaine d'études. Ces personnes tutrices sont présentes à la faculté pour répondre aux questions et supporter les nouvelles personnes étudiantes dans leurs apprentissages académiques.

La **veille téléphonique par les pairs** est une mesure préventive qui vise à faciliter la transition universitaire et l'intégration des nouvelles personnes étudiantes. Chaque personne nouvellement inscrite dans un programme de premier cycle ou de maîtrises participants bénéficie, à la mi-session, d'un échange téléphonique privilégié et personnalisé avec une personne étudiante expérimentée du même domaine d'études.

Les **Services à la clé** proposent des services d'entraide étudiante gratuits, adaptés et personnalisés notamment pour l'amélioration des langues française ou anglaise ou des conseils juridiques. Les **Centres d'aide** en mathématiques et en informatiques offrent quant à eux une aide gratuite à toute la communauté étudiante. Ils permettent entre autres aux personnes étudiantes de mieux comprendre la matière vue en classe et de bien se préparer aux examens.

L'Université de Sherbrooke se positionne comme un établissement d'enseignement inclusif dont les pratiques tiennent compte des besoins des membres de sa communauté étudiante, notamment des personnes qui relèvent le défi de la conciliation famille-études. C'est pourquoi l'UdeS a adopté, en 2019, la **Politique relative aux parents aux études** afin de mettre en place des conditions et un environnement propices à la réussite et à la diplomation des parents aux études.

Le réseau d'**Aides à la vie étudiante** (AVE) appuie les étudiantes et étudiants par des actions concrètes pour mieux les soutenir sur les plans personnel, universitaire et professionnel. Ce service à dimension humaine repose sur des membres du personnel qui offrent un soutien ponctuel et confidentiel à celles et ceux qui en font la demande. L'étudiante ou l'étudiant qui anticipe ou qui vit une difficulté peut contacter un membre du réseau des AVE de son choix pour lui demander son soutien.

## Programmes d'activités de recherche

### *Principales orientations de recherche*

Poursuivre le développement de la recherche pour répondre aux grands enjeux sociétaux est une des quatre orientations du plan stratégique 2022-2025 de l'Université de Sherbrooke. Notre pôle de recherche et d'innovation s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche;
- Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum recherche fondamentale-recherche appliquée-transfert des connaissances;
- Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation;
- Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche;
- Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité bilatérale.

Nos chercheuses et chercheurs travaillent sur des projets originaux et variés, mais tous ont l'objectif commun d'accélérer le développement des connaissances et les découvertes qui auront un impact sociétal et sur notre environnement. La force de cet impact réside en un maillage intersectoriel des expertises et pour ce faire, la communauté UdeS s'est mobilisée autour de six thèmes fédérateurs. Ils constituent les **principales orientations de recherche** de l'Université de Sherbrooke.

Chaque thème est doté d'un budget et d'un comité dont le rôle est d'animer la communauté de recherche, que ses membres soient des personnes professeures, étudiantes ou du personnel de recherche. Cela comprend entre autres des séminaires, des activités d'intégration des personnes étudiantes dans les milieux de recherche et des rencontres d'échanges. Au total, on compte près de 750 professeures et professeurs impliqués dans les six thèmes fédérateurs de recherche à l'Université de Sherbrooke. Dans tous les développements technologiques issus de nos travaux, un accent particulier est mis sur l'importance de garder l'humain et la société au centre de nos préoccupations.

### **1. Changements climatiques et environnement**

L'objectif de ce thème est de contribuer à la mise en place de solutions économiques et pérennes face à des problèmes écologiques et sociétaux. Les chercheuses et chercheurs regroupés au sein de ce thème examinent les défis écologiques et environnementaux sous la loupe de leur propre discipline : biologie, chimie, droit, écologie, génie, géomatique, gestion, politique et santé. Il en résulte une expertise globale et multidisciplinaire menant à des solutions qui permettent de préserver à la fois les environnements naturels et sociaux.

## **2. Ère numérique : formations et organisations intelligentes**

Ce thème a comme objectif de soutenir l'actualisation des grands systèmes – éducation, emploi, communication – en réponse à l'essor rapide et à l'accessibilité des technologies numériques. Les possibilités du numérique sont quasi-infinies, mais elles soulèvent également de nombreux défis éthiques, économiques et sociaux. De la réussite scolaire à l'intelligence artificielle, nos spécialistes étudient les possibilités et les impacts du numérique pour la génération actuelle et les futures.

## **3. Matériaux/procédés innovants et sciences quantiques**

L'Université de Sherbrooke est un acteur clé de la révolution technologique et quantique grâce à la capacité de ses chercheuses et chercheurs à naviguer des sciences fondamentales vers les sciences appliquées. L'industrie mondiale se transforme, tant sur le plan virtuel que physique et l'évolution des matériaux représente donc un défi important. Qu'ils soient spécialistes de l'imagerie biomédicale, de la supraconductivité, de la valorisation des matériaux ou des calculs quantiques, une masse critique de chercheuses et chercheurs concentre ses activités autour de l'innovation technologique pour mieux répondre aux besoins émergents.

## **4. Santé : Promotion, prévention et approches de précision**

La prévalence accrue des maladies chroniques, dont celles pour lesquelles la prévention est possible, encourage la communauté de recherche à repousser les limites des soins de santé couramment déployés. Les défis à relever impliquent la nécessité d'explorer de nouvelles façons de faire et la mise en place de changements importants dans les champs traditionnels d'exercice. Ce thème a pour objectif d'encourager les approches personnalisées et interdisciplinaires dans la mise en place de programmes, services et politiques visant le maintien des personnes en santé dans une perspective d'autonomie et de responsabilisation.

## **5. Vieillessement de la population**

Le vieillissement de la population représente un défi complexe et multifacette. C'est pourquoi ce thème favorise le maillage de la recherche intersectorielle des différentes dimensions du vieillissement. Les chercheuses et chercheurs membres de ce thème s'affairent à développer de nouvelles connaissances permettant d'identifier les impacts à venir dans les différentes sphères de la vie. Ils proposent et mettent en application des façons de faire adaptées pour soutenir un vieillissement actif et satisfaisant. Les expertises développées à l'UdeS ont un impact direct sur les populations et nos spécialistes préparent la relève à agir concrètement à faire face à cet enjeu.

## **6. Vivre ensemble : Cultures, pluralité, gouvernance et équité**

L'Université de Sherbrooke est une université humaine, accueillante et inclusive. L'équité, la diversité et l'inclusion font partie de nos valeurs fondamentales. Des équipes de recherche

composées d'individus porteurs de bagages uniques travaillent au sein de ce thème afin d'assurer l'équité dans les milieux de vie et de travail, ainsi que les services publics. Le regroupement de ces chercheuses et chercheurs provenant de divers horizons constitue une force certaine, favorisant un regard transversal sur les problèmes les plus complexes de notre temps.

### *Faits et chiffres en appui aux orientations de recherche*

En 2022-2023, les revenus de recherche de l'Université de Sherbrooke se sont stabilisés à 240,3 M\$, ce qui représente une augmentation annuelle de plus de 90 % depuis la période 2014-2017. Nos infrastructures de recherche comptent 19 centres, 99 chaires, 6 instituts de recherche, 2 pôles de recherche ayant des mandats de diffusion et de vulgarisation et 2 International Research Laboratory (Centre national de la recherche scientifique – CNRS). Notre communauté de recherche regroupe 1 270 professeures et professeurs, 317 professeures et professeurs associés, 4 048 personnes étudiantes aux cycles supérieurs et stagiaires postdoctoraux et 904 personnels de direction, administratif et de soutien. En tout, ce sont 6 539 personnes qui œuvrent en recherche.

Parce que l'Université de Sherbrooke favorise la réussite étudiante, elle a mis sur pied un programme de bourses d'excellence pour les études supérieures en recherche permettant de soutenir les étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat les plus performants pour toute la durée de leurs études. En 2022-2023, ce programme a permis d'octroyer 100 bourses d'excellence dans toutes les disciplines. Cet investissement majeur, dédié au soutien des personnes étudiantes en recherche, représente un montant total annuel de 5 M\$. Par ailleurs, elle dispose d'un programme de stages d'été d'initiation à la recherche en sciences sociales et humaines dont l'objectif est d'aviver l'étincelle de la recherche chez les étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle. En 2022-2023, 31 étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle ont ainsi eu l'occasion de développer leurs propres projets de recherche au cours d'un stage d'été.

Afin d'appuyer sa communauté de recherche, l'Université de Sherbrooke gère et entretient un important parc d'équipements et d'infrastructures de recherche. Elle contribue également à mettre sur pied des services spécialisés et à regrouper des expertises afin de soutenir et d'accélérer les découvertes de la communauté de recherche en créant des plateformes de recherche. Ces plateformes de recherche et d'expertises sont des éléments essentiels au développement de partenariats avec d'autres centres de recherche, partenaires privés ou institutionnels, au Canada comme à l'international. L'UdeS a poursuivi la mise en place de ces plateformes afin d'en maximiser les retombées. Cette année, sept plateformes ont été reconnues :

- 3iT Mécano
- 3iT Micro
- Plateforme de purification de protéines

- Plateforme de recherche, de valorisation, d'analyse et de liaison en informatique de la santé
- Centre d'imagerie moléculaire de Sherbrooke
- Unité de recherche clinique et épidémiologique
- Plateforme informatique CRED (collaboration pour l'efficacité en diagnostic)

Au fil des expériences, et notamment grâce au soutien du Groupe de partenariats d'affaires, elle a mis en place un écosystème de recherche partenariale unique, basé sur une véritable synergie entre le milieu de la recherche universitaire et celui des organisations. Le Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC) a mis sur pied un processus de transfert accéléré de la propriété intellectuelle vers les partenaires de l'UdeS. Le nombre d'ententes de recherche signées de tous types (subventions et contrats) a fait un bond de près de 5 %, pour un nombre total de 541 (516 en 2021-2022). Par ailleurs, le nombre d'ententes de confidentialité, de transfert de données et de prêt de matériel ou de licences s'est stabilisé à 234 et 102 ententes Mitacs ont été conclues. Au total, 946 dossiers ont été traités par la section contrats du Service d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création (SARIC) en 2022-2023.

Pour l'Université de Sherbrooke, il importe que la création de connaissances issue de ses travaux de recherche puisse être valorisée et transférée vers la société afin de l'aider à relever les défis auxquels elle est confrontée. TransferTech, la société de valorisation de l'UdeS, développe des liens entre les entreprises de toutes tailles et les chercheuses et chercheurs de l'Université de Sherbrooke et de nos centres de recherche affiliés. En 2022-2023, TransferTech compte 12 technologies transférées et son portfolio compte 118 brevets délivrés et 223 en instance, 139 technologies transférées (28 entreprises émergentes) et 210 inventions (29 % en sciences de la santé et humaines, 71 % en sciences naturelles et génie) pour un total de 634 inventeurs. TransferTech a par ailleurs contribué à l'obtention de 14 subventions de maturation, d'une valeur totale de plus de 5,5 M\$, afin de perfectionner les inventions et réduire les risques financiers pour les partenaires acquéreurs. Finalement, TransferTech affiche un taux de commercialisation de 50 %, sur une moyenne mobile de 3 ans, ce qui en fait une des sociétés de valorisation les plus performantes à l'échelle nord-américaine.

### *Quelques réalisations marquantes sur le plan de la recherche*

- **Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur : passer de la recherche aux actions concrètes**

Afin de mieux connaître l'état de santé mentale (SM) de la population étudiante actuelle du Québec, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et les Fonds de recherche du Québec ont lancé l'Observatoire sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, dirigé par Julie Lane, professeure à la Faculté d'éducation de l'UdeS, et son partenaire Benjamin Gallais, chercheur au Cégep de Jonquière. La création de cet observatoire s'inscrit dans le plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 (PASME) déployé par le MES. Plusieurs enjeux liés à la santé mentale de la population étudiante

postsecondaire québécoise ont été identifiés dans un nombre croissant d'études et d'enquêtes. Afin de faire face à ces enjeux, il importe d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans la mise en place des pratiques prometteuses en matière de sensibilisation, de prévention, de promotion et d'intervention en SM. Les travaux s'actualiseront autour de 10 axes structurants et d'axes thématiques ancrés dans la problématique de la SM en enseignement supérieur et les mesures du PASME. Julie Lane et Benjamin Gallais sont loin, et même très loin, d'être seuls dans ce projet. Car leur deuxième force a été d'avoir réussi à mobiliser pas moins de 28 cégeps et universités, 18 chaires de recherche, 9 associations liées à la santé ou à la réussite, 5 autres organismes divers ainsi que 6 associations étudiantes, pour un total de 168 personnes impliquées.

- **Inauguration du pavillon de l'Institut quantique**

Doté d'équipements scientifiques et de laboratoires à la fine pointe de la technologie ainsi que d'espaces originaux et conviviaux d'échanges et de rencontres créatives, le nouveau pavillon qui abrite l'Institut quantique (IQ) de l'Université de Sherbrooke sera manifestement le creuset de révolutions technologiques futures. En plus de contribuer à la formation de personnel hautement spécialisé dont la société a déjà besoin, le pavillon permet également d'accueillir des conférences internationales et des écoles d'été ainsi que des ateliers spécialisés. Il contribue déjà au rayonnement de l'IQ et de l'UdeS à l'international et permettra de recruter davantage de personnes de talent en recherche quantique et d'attirer de nouveaux partenaires. Les nouvelles installations, dont l'architecture toute en courbes et en spirales, inspirée d'un réfrigérateur à dilution, l'instrument au cœur des recherches quantiques, représentent un investissement de plus de 13 M\$. Les activités de recherche qu'on retrouve à l'IQ sont de calibre international et placent Sherbrooke au cœur des efforts en quantiques au Québec et au Canada. Après la désignation de la Zone d'innovation, l'ajout de ce bâtiment signature sur le campus constitue une preuve supplémentaire de l'importance de ce domaine de recherche pour l'Université de Sherbrooke.

- **Des approvisionnements plus responsables grâce aux travaux de Geneviève Dufour**

Depuis décembre 2022, les organismes publics québécois, notamment les ministères, universités, écoles, prisons, hôpitaux, centres de la petite enfance et organismes publics, doivent orienter leurs approvisionnements de manière à les rendre responsables. Cela signifie que tous les appels d'offres et les contrats qu'ils passent doivent inclure des considérations environnementales et sociales. Ces changements législatifs découlent en grande partie des travaux de recherche en droit comparé et en droit international sur les marchés publics durables et responsables menés par la professeure à la Faculté de droit de l'UdeS, Geneviève Dufour. En 2022, ils lui ont permis d'intervenir pour faire évoluer considérablement le cadre législatif québécois. Forte de ses recherches sur la manière dont les autres pays ont approché la question de l'approvisionnement durable, elle a lancé un message clair au gouvernement tant dans ses mémoires qu'en Commission : il devait aller plus loin, car le Québec était déjà en retard de 10 ans en la matière. En mai 2022, le Conseil du trésor lui a demandé de proposer des amendements au projet de loi 12 pour que le développement durable soit mieux pris en compte. En juin 2022, une majorité de ses propositions ont été adoptées. En somme, ce projet

de loi 12 modifie la Loi sur les contrats des organismes publics et oblige dorénavant les organismes publics à inclure du développement durable dans leurs appels d'offres et leurs contrats.

- **Découverte marquante contre la résistance aux antibiotiques**

Si rien n'est fait pour contrer la résistance aux antibiotiques, 50 millions de personnes pourraient mourir d'une infection bactérienne chaque année à compter de 2050. Selon le magazine Québec Science, la solution que proposent le professeur en biologie de l'Université de Sherbrooke Sébastien Rodrigue et son équipe est si prometteuse qu'elle est devenue la découverte québécoise la plus marquante de l'année 2022. Pour s'attaquer à cet enjeu de santé majeur, le professeur Rodrigue et son équipe ont développé une technologie capable de modifier la composition des communautés de bactéries présentes dans le microbiote. Leur technologie se démarque des autres en raison de son mécanisme complètement nouveau, qui utilise le transfert d'ADN d'une bactérie à l'autre pour lutter contre la résistance aux antibiotiques. Développer une technologie capable de déjouer les bactéries résistantes aux antibiotiques et réussir à la livrer dans le microbiote s'est dressé comme un défi scientifique. Pour Kevin Neil, étudiant au moment de la découverte, l'expérience s'est avérée fabuleusement formatrice. La technologie a entre autres fait l'objet d'une demande de brevet et est au cœur de la création d'une entreprise. Si la découverte du professeur Rodrigue et de son équipe a retenu l'attention de Québec Science, c'est pour sa grande valeur scientifique, mais aussi pour ses retombées tangibles. En effet, non seulement ont-ils trouvé une solution applicable à un enjeu de santé planétaire, mais ils ont également réfléchi à l'application de leur découverte, pour qu'elle serve vraiment à la société dans un avenir plus ou moins rapproché.

- **Miser sur les pratiques agroenvironnementales pour améliorer le rendement des Serres St-Élie**

Les Serres St-Élie, une entreprise sherbrookoise disposant de serres destinées aux cultures ornementales et aux plants de légumes ainsi que de fines herbes, rénovera ses installations et construira une nouvelle serre de 40 000 pieds carrés de superficie. L'entreprise s'est adressée à l'Université de Sherbrooke pour bénéficier de son expertise, car la principale problématique de ce type de projet réside dans le fait que les productions en serre au Canada, tant ornementales que maraîchères, sont grandement limitées par les coûts associés à la demande énergétique nécessaire pour faire face à notre climat rigoureux. Dans le but de lever ces verrous économiques, le projet mené par l'équipe de recherche du professeur Mikhail Sorin, du Département de génie mécanique à l'UdeS, permettra une meilleure récupération de chaleur de courants intermittents chauds et froids dans les serres. Le stockage thermique et l'intégration optimale d'énergie renouvelable, telle que l'énergie solaire, permettront d'exécuter les changements de climats dans la serre. Cette construction permettra d'augmenter la production tout en réduisant les coûts énergétiques des Serres St-Élie et les innovations déployées par l'Université de Sherbrooke serviront de laboratoire (living lab) pour l'équipe de recherche de l'UdeS. Les pratiques agroenvironnementales développées serviront de modèle pour l'industrie serricole au Canada.

- **Pour un quartier plus inclusif**

Dans le cadre du projet résidentiel « Humano District », l'entreprise sherbrookoise Services Immobiliers First a souhaité développer des appartements abordables et adaptés aux besoins spécifiques de clientèles à besoin particulier, notamment les adultes autistes autonomes. Les personnes autistes ont beaucoup d'enjeux sensoriels et les logements doivent, entre autres, être adaptés au niveau de l'insonorisation. L'entreprise a bénéficié de l'expertise de l'équipe de la professeure Mélanie Couture, de la Faculté de médecine et des sciences de la santé à l'UdeS, afin d'intégrer les nouvelles connaissances issues de la recherche dans la conception même du projet immobilier. La professeure Couture a décrit le profil de cette clientèle et documenté les besoins résidentiels des adultes autistes autonomes en fonction des bâtiments existants et ceux en construction afin que l'entreprise puisse implanter de tels appartements adaptés dans ce nouveau projet immobilier et ailleurs aux Québec. Humano District disposera ainsi de différentes composantes d'habitation plus inclusives.

## **Rapport sur les perspectives de développement**

# **Rapport sur les perspectives de développement**

**Priorités de développement (p. 101)**

**Orientations en lien avec la politique de financement du MES (p. 105)**

**Plan stratégique 2022-2025 *Oser l'expérience* (p. 108)**

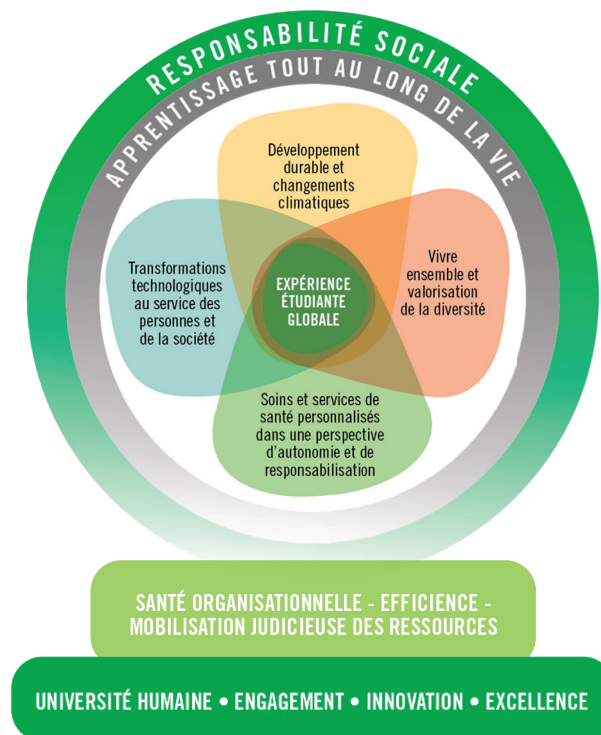
## Priorités de développement

### Planification stratégique 2022-2025

En décembre 2021, à la suite du renouvellement du mandat du recteur Pierre Cossette jusqu'au 31 mai 2025, le conseil d'administration de l'Université a adopté une démarche de mise à jour de la planification stratégique. Cette démarche, ancrée dans l'analyse des besoins et les propositions faites lors du renouvellement du mandat du recteur en octobre 2021, a débuté par l'ouverture de cinq chantiers thématiques et la tenue de consultations ciblées auprès des parties prenantes internes et externes à l'Université. Les thèmes des chantiers recoupent les éléments essentiels de la mission universitaire ainsi que certaines priorités sociales incontournables :

- Enseignement
- Recherche et partenariats
- Internationalisation
- Transformation numérique
- Changements climatiques

Quatre grands enjeux ont émergé de ces réflexions, l'expérience étudiante se trouvant au cœur de ceux-ci :



Le plan stratégique 2022-2025 conserve la mission, la vision et les valeurs du plan précédent, qui sont toujours d'actualité pour guider le développement de l'UdeS. Les quatre orientations stratégiques du plan sont :

1. Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante
2. Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux
3. Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive
4. Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique

Chaque année, un suivi et une évaluation du plan stratégique sont entrepris par le conseil d'administration et le conseil universitaire. Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'état de l'avancement de l'UdeS sur l'ensemble des objectifs stratégiques en date de mai 2023. À mi-parcours du plan stratégique 2022-2025, ces résultats globaux indiquent que l'UdeS fait des progrès importants en vue d'atteindre ses objectifs au cours des prochaines années.

	ÉTAT D'AVANCEMENT			
	75%-100%	50%-75%	25%-50%	0%-25%
<b>Mesures</b>				
<b>Global</b>	19 %	13 %	43 %	25 %
<b>Par orientation</b>				
<b>Orientation 1</b> 30 mesures	5	4	15	6
<b>Orientation 2</b> 21 mesures	3	5	8	5
<b>Orientation 3</b> 21 mesures	5	0	7	9
<b>Orientation 4</b> 28 mesures	6	4	13	5

En juin 2023, une rencontre de type lac-à-l'épaule entre les membres du conseil d'administration et du conseil universitaire a permis de suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan stratégique et de revoir les orientations et les objectifs pour l'année 2023-2024. Cette rencontre a également permis d'identifier les activités prioritaires pour la prochaine année qui sont placées sous la responsabilité de membres du comité de direction universitaire.

Afin de poursuivre son élan comme grande institution humaine et engagée dans son milieu, quatre champs d'action ont été identifiés comme prioritaires pour l'année 2023 à 2024 :

1. Augmenter l'offre de programmation dans des domaines prioritaires
2. Favoriser l'accueil et la réussite des étudiants internationaux
3. Relever les défis reliés aux besoins en matière d'infrastructure
4. Poursuivre des solutions concrètes aux besoins en logement abordable

Les progrès réalisés dans chacun de ces volets appuieront la réalisation d'un grand nombre d'actions prioritaires définies dans le plan stratégique.

### **Priorité 1 : Augmenter l'offre de formation**

Les programmes et l'expérience étudiante sont au cœur de la mission de l'UdeS. Elle souhaite proposer des formations pertinentes, flexibles, adaptées aux besoins et conçues dans un contexte d'interdisciplinarité. De nouvelles formations et de nouveaux programmes seront requis pour faire face aux besoins de la société. Notamment, pour l'année 2023-2024, l'UdeS vise à continuer d'augmenter sa capacité d'accueil en travail social afin de répondre aux besoins importants qui persistent dans les secteurs soutenus par les travailleurs sociaux. Nous tenons également à élargir notre offre de formation pour les enseignants non légalement qualifiés afin de soutenir ces personnes par un parcours adapté (Parcours Prof), dans une stratégie d'augmentation progressive des compétences et des qualifications. Cette initiative vient aussi en réponse au besoin criant d'augmenter le nombre de personnes enseignantes au primaire et au secondaire. De plus, dans la foulée d'une analyse des besoins dans les professions de la santé, un manque important de nutritionnistes et d'orthophonistes en Estrie et au Québec a été constaté. L'UdeS travaille activement sur des projets de programme dans ces disciplines. Ces projets seront soumis aux mécanismes externes d'évaluation en 2023-2024 pour un démarrage possible en 2025-2026.

### **Priorité 2 : Favoriser l'accueil et la réussite des étudiants internationaux**

Les étudiants internationaux sont une richesse pour l'Université de Sherbrooke et pour la société québécoise. Nos efforts de recrutement, surtout auprès des étudiants aux deuxième et troisième cycles, visent à attirer les meilleures personnes étudiantes de partout dans le monde afin qu'ils collaborent à faire avancer des projets de recherche en réponse aux besoins et aux problèmes de toute la société.

Actuellement, le système d'immigration ne favorise pas le recrutement stratégique des étudiants internationaux. Les temps d'attente pour le traitement des dossiers sont trop longs et les processus d'approbation entre les paliers de gouvernement ne sont pas bien arrimés. Notre objectif pour 2023-2024 est de travailler de concert avec les divers paliers de gouvernements afin de trouver des solutions concrètes pour accélérer le traitement des dossiers étudiants et de favoriser le recrutement en provenance des pays de la francophonie.

Telle que décrite dans les Mesures prises pour l'encadrement des étudiants, la réussite des personnes étudiantes internationales nécessite une offre de services et de soutien spécifique et particulière afin d'assurer leur intégration à l'université et au Québec. L'Université de Sherbrooke cherche à bonifier ces services dans le but d'améliorer encore plus le taux de réussite parmi les personnes étudiantes internationales.

### **Priorité 3 : Développement des infrastructures**

L'augmentation de notre capacité d'accueil et le lancement de nouveaux programmes nécessiteront la construction de nouvelles installations et la mise à niveau d'espaces existants. Le déficit d'espaces reconnu à l'UdeS constitue ainsi un problème majeur. Il est actuellement évalué

à près de 35 800 m<sup>2</sup>, soit 16,1 pour cent pour l'ensemble des campus. Étant donné les projets d'augmentation de capacités dans certains secteurs, de développement de programme en lien avec les besoins de main-d'œuvre, ainsi que l'orientation de l'UdeS de favoriser un apprentissage actif et expérientiel en présence, elle a donc besoin de lancer rapidement des projets de construction et d'agrandissement. L'Université de Sherbrooke a comme objectif de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement afin de faire avancer ses projets prioritaires en matière d'infrastructure.

#### **Priorité 4 : Le logement étudiant abordable**

Le logement étudiant abordable devient un frein majeur à l'accessibilité aux études. Cet enjeu est encore plus important pour les étudiantes et étudiants internationaux que nous souhaitons recruter dans nos programmes. Cette situation a un impact majeur sur notre capacité à atteindre nos objectifs en termes de réussite, d'expérience étudiante et de recherche entre autres.

Dans le contexte actuel où le coût de la vie ne cesse d'augmenter, l'Université de Sherbrooke cherche à collaborer avec les instances provinciales afin de trouver des solutions concrètes à court et à moyen terme. Celles-ci comprennent de trouver une alternative au principe de l'autofinancement complet des infrastructures universitaires pour le logement afin de dégager des enveloppes de maintien d'actif et le développement d'une offre rehaussée.

#### **Conclusion**

L'Université de Sherbrooke continuera de mettre en marche les activités prévues pour atteindre les objectifs ciblés dans son plan stratégique. Pour y arriver, il sera essentiel de faire progresser ses grandes priorités en matière de formation, d'internationalisation, de développement des infrastructures et de logements abordables notés ci-haut. De plus, certains éléments liés à sa mission, à ses valeurs et à ses forces se maintiendront au cœur des préoccupations et du développement de l'université. Ainsi, l'UdeS demeurera mobilisée pour transformer encore plus ses approches en enseignement, en recherche et en transfert des connaissances. L'Université de Sherbrooke propose donc de pousser plus loin sa réflexion et ses actions pour lui permettre de contribuer à répondre aux enjeux majeurs sociaux incontournables, pour lesquels elle possède une expertise reconnue et de grandes forces institutionnelles.

## Orientations en lien avec la politique de financement du MES

<b>L'accessibilité et la réussite</b>	
<i>Orientations du plan stratégique de l'UdeS</i>	<i>Objectifs du plan stratégique de l'UdeS</i>
<b>Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante</b>	<p>Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie. (1.1)</p> <p>Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives (1.4)</p> <p>Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales (1.6)</p> <p>Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs (1.7)</p> <p>Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie (1.3)</p> <p>Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes (1.2)</p> <p>Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d'amélioration continue des programmes et d'appréciation des enseignements (1.5)</p>
<b>Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux</b>	Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche (2.4)
<b>Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive</b>	<p>Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement (3.1)</p> <p>Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles (3.3)</p>
<b>Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique</b>	Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle (4.2)

<b>Les besoins de la société et l'ouverture sur le monde</b>	
<b><i>Orientations du plan stratégique de l'UdeS</i></b>	<b><i>Objectifs du plan stratégique de l'UdeS</i></b>
<b>Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante</b>	Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes (1.2) Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales (1.6) Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie (1.3)
<b>Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux</b>	Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale (2.2)
<b>Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique</b>	Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles (3.3) Répondre aux défis sociaux et technologiques de la transition climatique par des solutions concrètes, tout en enrichissant la mission universitaire (3.4) Engager l'ensemble des membres de la communauté universitaire dans la lutte aux changements climatiques et dans la protection des écosystèmes (3.5) Devenir une référence internationale dans la mitigation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans un objectif de carboneutralité (3.6) Faire des arts et de la culture un outil de développement et de rayonnement de notre communauté universitaire (3.2)
<b>La recherche et la création</b>	
<b><i>Orientations du plan stratégique de l'UdeS</i></b>	<b><i>Objectifs du plan stratégique de l'UdeS</i></b>
<b>Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux</b>	Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche (2.1) Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum « recherche fondamentale, recherche appliquée, transfert des connaissances » (2.2) Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation (2.3) Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche (2.4) Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale (2.5)

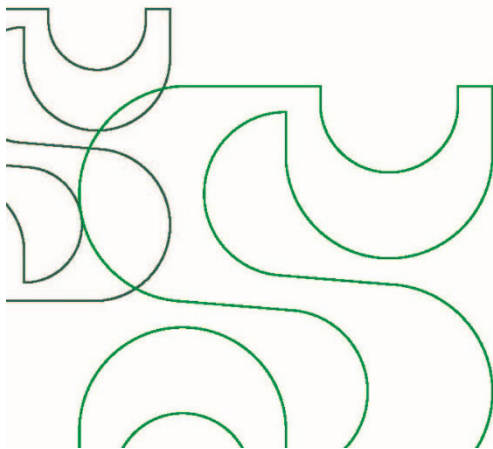
<b>La performance des universités et l'efficience du système</b>	
<b><i>Orientations du plan stratégique de l'UdeS</i></b>	<b><i>Objectifs du plan stratégique de l'UdeS</i></b>
<b>Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique</b>	<p>Favoriser l'engagement et la mobilisation des membres du personnel par des stratégies institutionnelles qui les appuient dans leur cheminement de carrière (4.1)</p> <p>Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle (4.2)</p> <p>Responsabiliser et outiller les membres de la communauté universitaire dans le développement de leur compétence numérique (4.4)</p> <p>Mobiliser et accompagner les personnes dans l'amélioration de nos façons de travailler (4.5)</p> <p>Protéger nos actifs informationnels en conformité aux normes et en sensibilisant la communauté universitaire aux enjeux de la sécurité de l'information (4.6)</p>
<b>Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante</b>	Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d'amélioration continue des programmes et d'appréciation des enseignements (1.5)



# OSER

## l'expérience

2022-2025  
Plan stratégique



# VALEURS

## La grande UNIVERSITÉ HUMAINE

L'UdeS, c'est une communauté où chaque personne puise sa force dans les relations humaines. La proximité, l'accueil, l'accessibilité et l'ouverture à l'autre contribuent à la qualité de notre milieu d'études, de travail et de vie.

## L'ENGAGEMENT, le trait d'union de nos forces

Ce qui anime fondamentalement la communauté UdeS, c'est le fort sentiment d'appartenance de ses membres et la fierté de ce que nous réalisons individuellement et collectivement pour répondre aux besoins et aux enjeux actuels et futurs. C'est par l'engagement que s'exprime notre responsabilité sociale et personnelle.

## L'INNOVATION, le choix de sortir des sentiers battus

L'innovation fait partie intégrante de notre ADN et nous permet de nous positionner à l'avant-garde. Pour innover, nous osons penser autrement, prendre des risques, faire preuve d'imagination et d'originalité. Innover, c'est exprimer sa créativité.

## L'EXCELLENCE, le sceau UdeS

L'UdeS est un pôle universitaire de référence et se distingue par ses standards de qualité élevés autant en enseignement qu'en recherche. Ici, nous savons combiner efficacité et collaboration afin de nous adapter agilement. Exceller implique l'inventivité et la rigueur dans l'action pour bâtir notre société de demain.

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

## Mobiliser la communauté universitaire autour de la réussite et de l'expérience étudiante

L'expérience étudiante globale et une approche personnalisée au cœur de nos actions

2

## Poursuivre le développement de la recherche dans tous les secteurs pour répondre aux grands enjeux sociétaux

Un pôle de recherche et d'innovation en plein essor pour trouver les solutions de demain

3

## Œuvrer pour une société plus équitable, plus verte et plus inclusive

Une communauté inspirée par sa diversité dans un milieu d'étude et de travail ouvert, vert et fier de l'être

4

## Transformer notre organisation de façon durable en nous centrant sur l'humain et en prenant appui sur le numérique

Une université qui rassemble des personnes engagées qui changent le monde

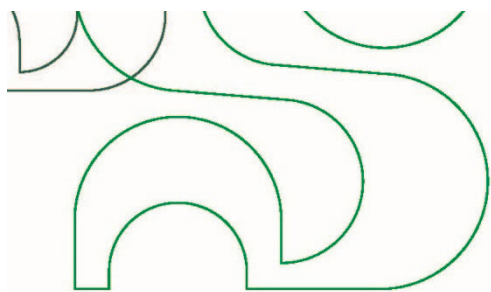


- 1.1. Valoriser l'enseignement et multiplier les initiatives porteuses et novatrices en pédagogie
- 1.2. Enrichir la formation à travers des initiatives de développement durable dans tous les programmes
- 1.3. Accompagner les personnes dans le développement de leurs compétences tout au long de la vie
- 1.4. Favoriser l'intégration des personnes étudiantes et intensifier le recours aux approches pédagogiques inclusives
- 1.5. Faciliter et stimuler la participation étudiante au processus d'amélioration continue des programmes et d'appréciation des enseignements
- 1.6. Accroître les activités interdisciplinaires et les apprentissages pratiques pour favoriser le développement de compétences transversales
- 1.7. Améliorer les pratiques d'encadrement et diminuer la durée des études aux cycles supérieurs

- 2.1. Renforcer le positionnement de l'UdeS comme un acteur clé en recherche
- 2.2. Stimuler la recherche collaborative en soutenant l'interdisciplinarité et en développant le continuum « recherche fondamentale, recherche appliquée, transfert des connaissances »
- 2.3. Assurer le rayonnement et le leadership des regroupements de recherche et des zones d'innovation
- 2.4. Mettre en place une stratégie de recrutement et de rétention spécifique aux études supérieures en recherche
- 2.5. Stimuler les collaborations de recherche internationale et la mobilité étudiante bilatérale

- 3.1. Valoriser la diversité par un environnement d'études et de travail inclusif permettant à toutes les personnes de s'y épanouir et de contribuer à son développement
- 3.2. Faire des arts et de la culture un outil de développement et de rayonnement de notre communauté universitaire
- 3.3. Assurer une meilleure intégration de la communauté internationale à l'UdeS et accroître les expériences interculturelles
- 3.4. Répondre aux défis sociaux et technologiques de la transition climatique par des solutions concrètes, tout en enrichissant la mission universitaire
- 3.5. Engager l'ensemble des membres de la communauté universitaire dans la lutte aux changements climatiques et dans la protection des écosystèmes
- 3.6. Devenir une référence internationale dans la mitigation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans un objectif de carboneutralité

- 4.1. Favoriser l'engagement et la mobilisation des membres du personnel par des stratégies institutionnelles qui les appuient dans leur cheminement de carrière
- 4.2. Poursuivre le travail dans le but de rehausser la santé organisationnelle
- 4.3. Tirer parti de la vitalité du Campus de Longueuil pour assurer le développement et le rayonnement de l'UdeS
- 4.4. Responsabiliser et outiller les membres de la communauté universitaire dans le développement de leur compétence numérique
- 4.5. Mobiliser et accompagner les personnes dans l'amélioration de nos façons de travailler
- 4.6. Protéger nos actifs informationnels en conformité aux normes et en sensibilisant la communauté universitaire aux enjeux de la sécurité de l'information



## VISION

**GRANDE UNIVERSITÉ**  
DE RECHERCHE RECONNUE POUR  
**L'ORIGINALITÉ**  
DE SES PROGRAMMES, L'UDES  
**S'ENGAGE**  
AVEC SES COMMUNAUTÉS POUR FORMER  
DES CITOYENNES ET CITOYENS  
**RESPONSABLES**  
QUI CHANGENT LE MONDE.

[USherbrooke.ca](http://USherbrooke.ca)

**UdS** Université de  
Sherbrooke

